

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_223 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
2021-2026

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_223 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Contrat intégrateur, le CRTE a vocation à simplifier l'accès des collectivités aux financements de projet et à constituer un socle de discussion avec l'Etat et les partenaires signataires. Les crédits de l'Etat engagés sur les opérations portées au CRTE sont notamment issus du volet cohésion territoriale des contrats de plan Etat-Région 2021-2027.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité s'inscrire dans cette démarche contractuelle auprès de l'Etat, en intégrant au projet de CRTE 2021-2026 les contrats action coeur de ville 2018-2022 et contrat de transition écologique 2019-2022 en cours sur le territoire.

Les enjeux de transition écologique constituent le fil rouge du CRTE de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et le socle commun sur lequel les projets portés au contrat seront évalués. Ils sont pris en compte dans chacune des trois orientations stratégiques retenues pour le contrat :

1. Développement économique et attractivité
2. Transition écologique
3. Cadre de vie et cohésion sociale

Le projet de contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est ainsi structuré :

- l'article 1 décrit l'objet du contrat et présente les principaux enjeux du territoire ;
- l'article 2 présente les ambitions du territoire qui sous-tendent les projets inscrits au contrat ;

- l'article 3 développe les orientations stratégiques retenues et leurs articulations avec les enjeux de transition écologique ;
- l'article 4 présente le plan d'action, les contrats en cours ainsi que les actions de coopération inter-territoriale engagées ;
- l'article 5 porte sur les modalités d'accompagnement du territoire en ingénierie ;
- l'article 6 présente les engagements des partenaires du contrat ;
- l'article 7 porte sur la gouvernance du contrat ;
- les articles 8 et 9 développent les aspects relatifs au suivi et à l'évaluation du contrat ;
- les articles 10, 11, 12 et 13 portent sur la durée, les modalités de résiliation et de traitement des litiges associées au contrat.

Cinq annexes viennent compléter les dispositions du contrat :

- Annexe 1 – Orientations stratégiques
- Annexe 2 – Fiches actions
- Annexe 3 – Maquettes financières annuelles
- Annexe 4 – Diagnostic du plan air-énergie-climat du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Annexe 5 – Cartes synthétiques des enjeux du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois du 29 juin 2021 n°DEL2021_080 portant convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

VU le projet de contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 ci-annexé.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_223-DE

AUTORISE madame la présidente à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_224B : DESSERTE FERROVIAIRE - APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT ACTUALISÉ DU GRAND PROJET SUD-OUEST

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_224B : DESSERTE FERROVIAIRE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISÉ DU GRAND PROJET SUD-OUEST

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) comporte des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (mise à 3 voies), la création de lignes nouvelles à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, la création de deux nouvelles gares (Agen et Bressols), et enfin des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. Le projet est couvert par une déclaration d'utilité publique depuis 2016. Il représente un atout pour le développement économique de la région Occitanie dans son ensemble et permettrait d'améliorer la desserte ferroviaire entre Toulouse et Bordeaux et d'accroître la qualité des dessertes ferroviaires fines en direction d'Albi.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a affirmé son soutien de principe à une participation financière au projet GPSO sous réserve de :

- la présentation d'un plan de financement détaillé précisant les collectivités parties prenantes et les montants attendus de la part de chacune et les justifications associées ;
- l'engagement de la Région Occitanie et de l'Etat de soutenir les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte ferroviaire entre Saint-Sulpice et Albi, par exemple par une inscription de ces travaux dans un futur plan rail régional ;
- l'engagement des établissements publics de coopération intercommunale du Tarn concernés par ce projet, à participer au plan de financement du projet.

Sur la base du projet de plan de financement alors transmis, la délibération susvisée précisait également que l'engagement financier prévisionnel de la communauté d'agglomération de l'Albigeois dans le projet GPSO serait de 14,59M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages.

Par courrier en date du 22 novembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est sollicitée par le préfet de région Occitanie, désigné coordinateur du projet GPSO par le Premier Ministre, pour valider un plan de financement actualisé de ce projet. L'approbation de ce plan de financement actualisé est sollicitée afin de permettre la validation de l'ordonnance de création d'un établissement public local dans les délais et modalités prévus par la loi.

Le plan de financement actualisé du projet GPSO aujourd'hui soumis à votre approbation, est ainsi structuré :

- Article 1 : Objet du présent plan de financement
- Article 2 : Estimation des coûts d'investissement et des besoins de financement

- Article 3 : Répartition du financement entre les parties
- Article 4 : Participation et engagements de la SNCF
- Article 5 : Subventions européennes
- Article 6 : Ressources fiscales
- Article 7 : Gestion des écarts et des risques
- Article 8 : Poursuite du GPSO, mise en œuvre et suivi du plan de financement

Les principales dispositions de ce plan de financement ayant un impact sur l'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sont :

- La contribution sollicitée auprès de la communauté d'agglomération, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages, s'élève désormais à 13,1M€ sur 40 ans, représentant 0,34 % des coûts totaux estimés du projet GPSO (article 3).
Cela représente une baisse de la sollicitation envisagée auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de 1,49M€ sur 40 ans, déduction faite des produits estimés de fiscalité dédiée et des péages, par rapport au document de travail ayant soutenu la délibération susvisée du 28 septembre 2021.
Cette baisse résulte d'une part de l'implication financière de SNCF Réseau, et d'autre part d'une évaluation haussière des recettes fiscales perçues par le futur établissement public local, et cela malgré le désengagement de certaines collectivités de la région Nouvelle-Aquitaine.
- le plan de financement précise explicitement que les recettes de péage perçues sur les tronçons du GPSO seront affectées au financement du projet GPSO (article 4).
- la création d'un établissement public local en lieu et place d'une société publique de financement, permettant aux partenaires du projet (dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois) de s'impliquer également dans les phases techniques, d'études et d'ingénierie du projet (préambule).
- le choix effectué dans le projet de loi de finances (PLF) 2022 de permettre à cet établissement public local de lever une taxe spéciale équipement pour financer une partie du projet.
Le produit de cette taxe est fixé à 24M€ par an, sa mise en œuvre étant envisagée à partir de 2023. L'assiette de cette taxe est celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, de la cotisation foncière entreprise et de la taxe d'habitation pour des locaux autres que les résidences principales « dans les [EPCI] situés à moins de 60 minutes par véhicule automobile d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse ».
Le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera ainsi concerné par la mise en place de cette taxe spéciale équipement. La charge de cette taxe d'équipement est estimée à quelques euros par an et par contribuable.
Les recettes fiscales issues de l'application de ces taxes nouvelles viendront en déduction des charges à porter par les collectivités territoriales.

Le plan de financement prend effet à sa date de signature. Les financements seront appelés par l'établissement public local susmentionné dans le cadre de conventions de financement opérationnelles à signer auprès des collectivités parties prenantes, dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la déclaration d'utilité publique du projet grand projet Sud-Ouest instituée par décret en Conseil d'État en date du 2 juin 2016,

VU la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 4,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de l'Albigeois n°2021_165 en date du 28 septembre 2021 portant approbation du principe de participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au projet grand projet Sud-Ouest,

VU le courrier de sollicitation du préfet de région Occitanie en date du 22 novembre 2021,

VU le plan de financement du projet grand projet Sud-Ouest,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER
3 abstention(s)

Monsieur Jean-Michel BOUAT, Monsieur Gérard POUJADE, Madame Anne-Marie ROSÉ

APPROUVE le plan de financement du grand projet Sud-Ouest annexé,

RAPPELLE les réserves émises dans le cadre de la délibération du 28 septembre 2021 portant approbation de principe d'une participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au projet grand projet Sud-Ouest, et notamment l'importance de voir consacrer des investissements sur les lignes de desserte ferroviaire fines du territoire albigeois en complément des investissements consentis dans le cadre du grand projet Sud-Ouest,

Envoyé en préfecture le 08/02/2022

Reçu en préfecture le 08/02/2022

Affiché le 08/02/2022

SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_224B-DE

AUTORISE madame la présidente à signer le plan de financement du grand projet Sud-Ouest annexé et tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_225 : RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_225 : RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION DE LA
COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Camille DEMAZURE, rapporteur,

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat du projet de budget, d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable.

Ce rapport porte sur un bilan des politiques publiques, orientations et programmes que la collectivité met en œuvre sur le territoire et un bilan des actions conduites au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Il s'inscrit dans un contexte d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable.

Selon le nouveau formalisme adopté pour le rapport 2019, le rapport 2020 présente à la fois les actions entreprises en 2020 et les perspectives pour les années à venir, qui s'inscriront notamment dans le cadre du climat-air-énergie territorial (PCAET) et du contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable – exercice 2020 – joint en annexe,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la la présentation du rapport 2020 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_226 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_226 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Un rapport présentant les éléments clés pour la préparation du budget primitif 2022 vous a été transmis pour la tenue de ce débat.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

VU le rapport présentant les orientations budgétaires,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 et du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_227 : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Marie-Edith NESPOULOUS, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE et messieurs Jacques ROUSSEL, Christian LAFON, Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_227 : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique signataires d'un contrat de ville doivent adopter un pacte financier et fiscal avant le 31 décembre 2021.

Si le contenu de ce pacte n'est pas précisé par la loi, l'article L5211-28-4 du CGCT dispose que ce pacte doit viser à réduire les disparités de charges et de recettes des communes, tenir compte des efforts de mutualisation, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques en matière de fonds de concours, des relations financières entre communes et EPCI (attributions de compensation notamment) ou de la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).

En outre, la loi dispose qu'à défaut d'adoption d'un tel pacte financier et fiscal, l'EPCI est tenu d'instituer une dotation de solidarité communautaire au profit des communes concernées par les dispositifs prévus dans le contrat de ville (dans le cas de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, seule la ville d'Albi serait éligible).

Concernée par l'obligation d'élaboration d'un pacte financier et fiscal, la communauté d'agglomération a souhaité initier une démarche d'analyse permettant de comprendre la situation financière du territoire, des communes membres, de la communauté d'agglomération et de l'ensemble consolidé, ainsi que les relations financières actuelles entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Pour ce faire, différents ateliers ont été organisés dans le courant des mois d'octobre et novembre ayant conduit au diagnostic et aux propositions suivantes.

La situation financière consolidée du territoire du Grand Albigeois (ensemble des communes et de la communauté hors flux croisés) est satisfaisante : l'épargne nette consolidée représente 17,5 M€ en 2020, soit 13% des produits de fonctionnement courant et l'encours de dette nette consolidé (budgets généraux) représente 86 M€, ce qui conduit à un délai de désendettement (mesurant le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette compte-tenu de l'épargne brute dégagée) de trois ans, soit un endettement que l'on peut qualifier de faible.

La comparaison par rapport aux territoires consolidés (communes et EPCI) des autres communautés d'agglomération de France confirme ce constat : l'épargne nette consolidée du territoire du Grand Albigeois est supérieure de plus de 60% à l'épargne nette moyenne consolidée des autres territoires des communautés d'agglomération (204 € par habitant en 2020 contre 126 € en moyenne pour les autres territoires) du fait d'une épargne de gestion consolidée significativement

supérieure à la moyenne des autres territoires (369 € contre 271 € par habitant) et malgré une annuité de dette légèrement supérieure à la moyenne des autres territoires (164 € contre 145 € par habitant).

Si la situation financière globale du territoire a été stabilisée sur la période 2014-2020 (et ce malgré la mise en œuvre de la ponction sur la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution au rétablissement des finances publiques qui a représenté près de 8 M€), on constate néanmoins que l'épargne nette de la communauté a progressé entre 2014 et 2020 alors que celle des communes a diminué. Ainsi, alors que les communes représentaient 51% de l'épargne nette consolidée (budgets généraux) du territoire en 2014, elles ne représentent plus que 34% en 2020.

L'explication réside dans le fait que les communes ont financé près de 60% des dépenses d'investissement du territoire : sur les 38,9 M€ de dépenses d'équipement annuelles moyennes (hors flux croisés), les communes en ont réalisé 22,3 M€ et la communauté 16,6 M€.

En conséquence, alors que l'endettement et surtout la charge de la dette des communes a progressé sur la période, la communauté s'est, elle, désendettée (son encours de dette ayant été réduit de moitié) : alors que les communes portaient 43% de la dette du territoire en 2014, elles portent 60% de celle-ci en 2020.

Dès lors, la question du partage des capacités d'investissement sur le territoire se pose.

La prospective financière réalisée dans le cadre de ce pacte financier et fiscal de solidarité a démontré que la communauté d'agglomération disposait, compte tenu de son profil d'extinction de dette favorable, d'une capacité d'investissement annuelle comprise dans une fourchette allant de 25 M€ à 35 M€ sur la période 2022 – 2025 contre 17 M€ par an sur la période 2014 – 2020.

Compte-tenu de la capacité d'investissement de la communauté d'agglomération sur le mandat, il est proposé d'acter à la fois un objectif d'augmentation des dépenses d'équipement propres de la communauté d'agglomération et de la mise en œuvre de fonds de concours d'investissement à destination des communes. Ces moyens supplémentaires doivent permettre dans les mois à venir d'accompagner la reprise économique, de contribuer au développement du territoire Albigeois et à son attractivité. La communauté d'agglomération sera notamment attentive aux investissements qui permettront d'accélérer la transition écologique et de prendre en compte les effets du changement climatique.

S'agissant des fonds de concours aux communes, il est proposé une enveloppe globale de 10 M€ sur la période 2022 – 2025 (soit 2,5 M€ en moyenne par an).

Par ailleurs, il est envisagé une approche permettant de répartir les fonds de concours dans un objectif de péréquation en tenant compte des inégalités de ressources et de charges entre les communes du territoire.

Ainsi, des enveloppes de fonds de concours par commune seront définies en amont de la programmation des investissements, à partir d'une répartition fonction de critères de péréquation utilisés habituellement pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement : potentiel financier, effort fiscal, mètres linéaires de voirie, revenu moyen par ménages, nombre d'enfants scolarisés de 3 à 16 ans, nombre de logements sociaux et nombre de bénéficiaires des APL.

Dans un second temps, une fois les enveloppes par commune définies, il reviendra à chaque commune de préciser quelles sont les opérations d'investissement qu'elle souhaiterait voir financer par les fonds de concours de la communauté.

Un règlement spécifique à adopter début 2022 déterminera la répartition de l'enveloppe de fonds de concours de 10 M€ pour la période 2022 – 2025 par commune et définira les modalités pratiques de versement de ces fonds de concours.

Enfin, les communes pourront, selon leurs besoins, affecter une partie de ces crédits au financement de dépenses d'équipement communautaire spécifiques, dont les dépenses de voirie (qui viendraient dès lors en supplément des enveloppes annuelles voiries de chaque commune).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de ville adopté par le Conseil communautaire le 30 juin 2015,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 45 voix pour, 4 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le pacte financier et fiscal de solidarité annexé à la présente délibération.

DÉCIDE de mettre en place une enveloppe de fonds de concours de 10 M€ au profit des communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la période 2022 – 2025. La répartition de cette enveloppe par commune et les modalités pratiques de versement de ces fonds de concours seront définies dans un règlement spécifique.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_227-DE

DIT que les crédits seront ouverts au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_228 : FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_228 : FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 10 novembre dernier. Les points à l'ordre du jour pour l'année 2021 étaient les suivants :

- Impact du transfert d'une fraction du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe sur le foncier bâti,
- Intervention des services communs ressources humaines et finances pour le compte du SIVU d'Arthès et Lescure d'Albigeois,
- Intervention du service commun ressources humaines pour le compte du musée Toulouse Lautrec,
- Evolution du périmètre des services communs (extensions de services existants et création d'un nouveau service commun),
- Evolution du périmètre de la compétence propreté urbaine sur la commune de Saint-Juéry.

Impact du transfert d'une fraction du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers la taxe sur le foncier bâti

Jusqu'en 2020 inclus, la communauté d'agglomération de l'Albigeois disposait de trois taux de TEOM, un par zone de service :

La zone A (12,65% en 2020) correspondait à la commune d'Albi, zone urbaine dense connaissant des contraintes particulières en matière de collecte des ordures ménagères du fait de la structure des certains quartiers comme le centre ancien et formant un ensemble de collecte cohérent.

La zone B (13,55% en 2020) correspondait aux autres communes relevant de la régie directe : Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Puygouzon, Saint-Juéry et Saliès.

La zone C (12,85% en 2020) correspondait aux communes où la collecte était effectuée par un prestataire de services : Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Rouffiac et Terssac.

La loi de finances initiale pour 2019 a précisé le périmètre des dépenses entrant dans le calcul du coût de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères : dépenses réelles de fonctionnement du service + dotations aux amortissements + dépenses d'investissement du service à condition qu'elles ne soient pas amorties à l'avenir.

L'article 1520 du code général des impôts (CGI) prévoit que l'appréciation du caractère « proportionné » ou non de la TEOM s'effectue à partir du produit « tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant ce taux », c'est-à-dire à partir de l'équilibre du budget primitif ayant conduit au vote du ou des taux de TEOM.

Au sens de l'article 1520 du CGI, la TEOM 2020 de l'agglomération était bien en « équilibre » dans la mesure où le produit de TEOM était inférieur de 1,5 M€ au montant total des charges nettes de fonctionnement et d'investissement.

Toutefois, cet « équilibre » était précaire car il résultait en partie de dépenses d'équipement qui étaient élevées et non pérennes dans le temps (programme de réhabilitation des déchetteries).

Par conséquent, pour sécuriser juridiquement les ressources fiscales de l'agglomération, le Conseil communautaire a décidé, le 13 avril 2021, de calculer le produit de la TEOM d'équilibre 2021 sur la base des seules dépenses nettes de fonctionnement (y compris dotations aux amortissement).

Cette situation a conduit à une baisse des taux de TEOM et à la mise en place d'une taxe foncière intercommunale pour garantir le niveau de recettes de l'agglomération (les bases de TEOM et de foncier bâti sont dans la quasi-totalité des cas identiques).

Par ailleurs, le zonage des taux de TEOM n'ayant plus aujourd'hui de justifications en termes d'écarts de coûts et de niveau de service rendu auprès des usagers, le conseil communautaire a décidé également d'harmoniser les taux de TEOM et de voter un taux unique sur l'ensemble du territoire à partir de 2021.

Ces opérations ont été réalisées en trois temps :

- 1 Détermination d'un taux de TEOM unique d'équilibre (9,56% en valeur 2020) ;
- 2 Calcul des taux de foncier bâti de « neutralisation » par zone de perception (3,09% pour la zone A, 3,99% pour la zone B et 3,29% pour la zone C) ;
- 3 Choix d'un taux de foncier bâti intercommunal unique sur l'ensemble du territoire (3,99% - impossibilité juridique de voter des taux différenciés par zone ou par commune).

Le Conseil communautaire a donc voté le 13 avril un taux de foncier bâti intercommunal de 3,99% pour l'année 2021. Ce taux de foncier bâti a généré un supplément de recettes fiscales pour l'agglomération sur les communes des zones A et C (taux de foncier bâti intercommunal supérieur aux taux de neutralisation sur les communes de ces deux zones).

Afin que l'Agglomération conserve un niveau de recettes constant, le Conseil communautaire a décidé de restituer ces ressources supplémentaires aux communes concernées via une majoration de leur attribution de compensation. Ces majorations d'attribution de compensation s'élèvent au total à 630 K€. Il convient donc de les intégrer dans le calcul des attributions de compensation définitives 2021.

Zone	Commune	Majoration AC communes
Zone A	ALBI	567 697 €
Zone C	CASTELNAU DE LEVIS	8 061 €
Zone C	MARSSAC SUR TARN	22 808 €
Zone C	ROUFFIAC	3 149 €
Zone C	LE SEQUESTRE	17 271 €
Zone C	TERSSAC	11 504 €
	TOTAL	630 490 €

Intervention des services communs ressources humaines et finances pour le compte du SIVU d'Arthès et Lescure-d'Albigeois

La commune de Lescure-d'Albigeois adhère au service commun finances depuis le 1er janvier 2015 et au service commun ressources humaines depuis le 1er janvier 2017.

Ces derniers ont poursuivi les missions antérieurement assurées par la commune de Lescure d'Albigeois en matière de finances et de ressources humaines pour le compte du SIVU d'Arthès – Lescure d'Albigeois.

Par conséquent, les montant des charges retenues sur l'attribution de compensation de la commune (60 136 € pour les finances et 45 186 € pour les ressources humaines) tiennent compte du coût des prestations réalisées pour le compte du SIVU d'Arthès - Lescure d'Albigeois.

Jusqu'en 2020, la commune de Lescure d'Albigeois assurait la gestion administrative du syndicat. Le coût des prestations réalisées par les services communs finances et ressources humaines étaient donc directement re-facturées par la commune de Lescure au SIVU.

Depuis le 1er janvier 2021, la gestion administrative a été reprise par un agent du syndicat. Néanmoins, le SIVU d'Arthès – Lescure d'Albigeois bé-néficie toujours des prestations des services communs finances et res-sources humaines de l'agglomération.

Ainsi, une convention de prestation de service a été signée entre la communauté d'agglomération et le SIVU d'Arthès - Lescure d'Albigeois pour la période 2021 – 2023.

Le coût annuel des prestations refacturées par la communauté d'agglomération au syndicat a été calculé sur la base du nombre d'opérations comptables pour les finances (titres, mandats, annulatifs...) et du nombre d'agents à gérer pour les ressources humaines.

Le coût de la gestion des ressources humaines s'établit à 25 538 euros en base annuelle.

Le coût de la gestion financière s'élève à 20 400 euros en base annuelle.

L'intervention des services communs finances et ressources-humaines pour le compte du SIVU d'Arthès - Lescure d'Albigeois étant dorénavant directement refacturée par la communauté d'agglomération, les réductions d'attribution de compensation relatives à ce service n'ont plus lieu d'être.

Il convient donc de majorer l'attribution de compensation de la commune de Lescure d'Albigeois de 45 938 € à partir de 2021.

Intervention du service commun ressources humaines pour le compte du musée Toulouse-Lautrec

Comme pour le SIVU d'Arthès - Lescure d'Albigeois, le service commun ressources humaines intervient pour le compte de l'établissement public du musée Toulouse-Lautrec. Le montant annuel de la participation du musée s'élève à 11 000 €.

Dans la mesure où cette recette était précédemment perçue par la ville d'Albi, il convient de majorer l'attribution de compensation de cette dernière de 11 000 € à compter de 2021.

Evolution du périmètre des services communs existants

Les services communs ont connu les modifications de périmètres suivantes ces derniers mois :

- Services communs ressources humaines et finances : deux communes ont rejoint ces services : Fréjairolles au 1er septembre et Marssac-sur-Tarn au 1er octobre (pas de transfert d'agent).
- Service commun achats publics / assurances / affaires juridiques : adhésion de la commune de Dénat au 1er janvier 2021 (pas de transfert d'agent).

Pour les charges de personnel, les temps de travail estimés par commune ont été convertis en quotité d'équivalent temps plein. Les charges de personnel ont ensuite été calculées sur la base du coût moyen annuel d'un agent de catégorie C (32 287 €) ou de catégorie A (60 832 €).

Par ailleurs des charges générales sont intégrées à l'évaluation :

- Les charges relatives aux fournitures administratives, à la maintenance informatique et téléphonique, et aux petits matériels techniques destinés à l'usage et aux missions des agents du service commun ;
- Les charges relatives aux locaux nécessaires à l'exercice des missions des agents du service commun (assurance, entretien, fluides...).

Les retenues sur attribution de compensation 2021 s'élèvent aux montants suivants :

- Fréjairolles : 1 399 € pour le service ressources-humaines (4 198 € par an à partir de 2022) et 2 798 € pour le service finances (8 394 € par an à partir de 2022) ;
- Marssac sur Tarn : 2 099 € pour le service ressources-humaines (8 394 € par an à partir de 2022) et 4 198 € pour le service finances (16 790 € par an à partir de 2022) ;
- Dénat : 3 954 € (idem à partir de 2022).

Création d'un service commun « directeur général mutualisé des services ville d'Albi et communauté d'agglomération de l'Albigeois »

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi ont décidé de créer un service commun portant sur le poste de directeur général des services (délibération du 15 décembre 2020 pour la communauté d'agglomération). Il prend la dénomination de directeur général mutualisé des services ville d'Albi et communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le poste de directeur général mutualisé des services est géré par la communauté d'agglomération. L'agent est placé, pour l'exercice de ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle de la présidente ou du maire, en fonction des missions qu'il réalise.

L'article 5 de la convention signée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi fixe les modalités financières de la création de ce service commun. Il prévoit que « les effets financiers de la présente convention de service commun seront évalués et répercutés sur l'attribution de compensation de la commune ».

Cet article fixe notamment le périmètre des charges à évaluer :

- coût de personnel, sur la base du coût annuel estimé pour l'année 2021 cotisations sociales et avantages en nature compris,
- frais de formation et de mission,
- coûts informatiques, logiciels, matériels et mobiliers,
- frais d'assurance statutaire,
 - coûts de fonctionnement relatifs à l'occupation des locaux (fluides, assurances, entretien, maintenance et petites réparations,...),
- logement et véhicule de fonction mis à disposition du poste.

Les charges de fonctionnement de ce service commun sont réparties à parts égales entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi. Le montant retenu sur l'attribution de compensation de la ville d'Albi pour l'année 2021 s'élève à 64 204 € (92 274 € en prévisionnel pour 2022).

Périmètre de la compétence propreté urbaine sur la commune de Saint-Juéry

Suite à l'aménagement de son centre-ville (2014), la commune de Saint-Juéry a souhaité que les moyens humains relatifs à l'exercice de la compétence propreté urbaine soient renforcés sur son territoire. Ces moyens humains supplémentaires représentaient 0,432 équivalent temps plein. Les coûts afférents étaient refacturés à la commune dans le cadre de la convention de mise disposition

existante entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune de Saint-Juéry.

Ce temps de travail complémentaire étant maintenant pérennisé, il convient de répercuter son coût sur l'attribution de compensation de la commune de Saint-Juéry et d'arrêter la refacturation via la convention de mise à disposition.

Le montant de la retenue sur attribution de compensation s'élèvera à 13 948 € par an à compter de 2021.

Calcul des attributions de compensation 2021

Compte tenu des propositions effectuées précédemment, les attributions de compensation s'élèveraient au total à 4 634 196,36 euros en 2021.

Attributions de compensation après la CLECT du 10 novembre 2021

	Après CLECT 2020		Après CLECT 2021	
	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 113 650,04	4 112 585,04	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-28 723,80	-25 973,80	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-66 713,53	-64 312,53	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairolles	-88 740,84	-90 415,84	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-53 891,06	-56 670,06	-7 953,06	-10 732,06
Marssac	204 924,88	202 975,88	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-67 302,49	-66 102,49	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-364 720,78	-371 145,78	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	331 929,64	341 775,64	349 200,64	359 046,64
Terssac	215 857,93	212 868,93	227 361,93	224 372,93
	4 039 368,36 €	4 039 368,36 €	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

L'article 1609 nonies C du code général des impôts fixe les conditions de révision des attributions de compensation : « *Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres **intéressées**, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* ».

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 10 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 4 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

2 abstention(s)

Madame Danielle PATUREY, Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE le rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

APPROUVE les montants d'attribution de compensation ci-dessous à compter de l'exercice 2021 :

	Après CLECT 2021	
	2021 (définitif)	2022 (prévisionnel)
Albi	4 628 143,04	4 599 008,04
Arthès	106 594,54	104 282,54
Cambon	-183 747,30	-184 500,30
Carlus	-44 836,07	-46 166,07
Castelnau de Lévis	-20 662,80	-17 912,80
Cunac	-47 038,30	-44 177,30
Dénat	-70 667,53	-68 266,53
Fréjairolles	-92 937,84	-103 007,84
Lescure d'Albigeois	-7 953,06	-10 732,06
Marssac	221 435,88	200 599,88
Puygouzon	44 774,75	48 610,75
Rouffiac	-64 153,49	-62 953,49
Saint Juéry	-378 668,78	-385 093,78
Saliès	-32 649,25	-34 266,25
Le Séquestre	349 200,64	359 046,64
Terressac	227 361,93	224 372,93
	4 634 196,36 €	4 578 844,36 €

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_229 : PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DE COMPTES DE
REDEVABLES

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_229 : PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DE COMPTES DE REDEVABLES

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire (article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2.

La constatation des provisions doit permettre à la communauté d'agglomération de l'Albigeois d'enregistrer comptablement la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, le passif de la collectivité sera fiabilisé, le résultat de l'exercice sera considéré sincère au regard de la règle de l'équilibre budgétaire et traduira la capacité de la communauté d'agglomération à faire face à ses probables obligations futures.

Les provisions pour contentieux et comptes épargne temps pour 2021 ont été remises à jour lors du Conseil communautaire du 28 septembre dernier. Il convient maintenant de réaliser ce travail pour les dépréciations de comptes de redevables (créances irrécouvrables) sur l'ensemble des budgets de la collectivité.

Actuellement, le stock de provisions pour dépréciations de comptes de redevables est le suivant :

Nature de la provision	Domaine	budget	Stock de provision au 30/09/2021
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	20 613,91 €
	Finances	Transport	22,00 €
	Finances	Assainissement collectif	200 395,01 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 881,27 €
	Finances	Parking	191,27 €
	Finances	Immobilier Economique	2 743,21 €
	Finances	Eau Potable	232 170,27 €
	TOTAL		458 016,94 €

Une évaluation des provisions ou des reprises de provisions à effectuer a été menée conjointement avec le service de gestion comptable d'Albi.

En fonction de l'antériorité des créances et des budgets, différents cas de figure ont été distingués :

- Sur l'ensemble des budgets de la collectivité, il est proposé de provisionner 100% des restes à recouvrer (RAR) pour les titres émis jusqu'au 31 décembre 2018.
- Sur l'ensemble des budgets, toutes les créances non recouvrées postérieures à 2018 et supérieures à 1 000 € ont été étudiées individuellement avec le comptable de la communauté d'agglomération.
- Sur le budget annexe assainissement collectif, pour les créances inférieures à 1 000 € et postérieures à 2018 le montant des provisions à constituer a été estimé en fonction d'une méthode statistique sur la base d'un taux d'admission en non-valeur.
- Sur le budget annexe eau potable, il a été retenu un taux de provisionnement identique à celui calculé pour le budget annexe assainissement collectif au titre des créances 2020 et 2021.

Par ailleurs, il convient également de constituer un stock de provisions complémentaire sur le budget annexe eau potable. Les créances non recouvrées rattachées à des titres émis avant le 1er janvier 2020 ont été conservées par les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Les éventuelles admissions en non-valeur sont comptabilisées sur le budget principal des communes. Dans la mesure où les résultats des budgets annexes de l'eau au 31 décembre 2019 ont été transférés à la communauté d'agglomération qui est tenue de rembourser aux communes les éventuelles admissions en non-valeur qu'elles comptabilisent au titre de l'eau potable. C'est à ce titre qu'il convient de constater une provision. Pour ces créances conservées par les communes, il a été retenu un taux de provisionnement de 100%.

Ces différentes évaluations ont permis de définir les montants à provisionner ou à reprendre sur les différents budgets selon le tableau ci-dessous :

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	- €	7 272,39 €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	105 887,39 €	214 262,71 €
	Finances	Assainissement non collectif	404,52 €	- €
	Finances	Parking	183,62 €	- €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 743,21 €	- €
	Finances	Eau Potable	77 502,31 €	202 923,07 €
	TOTAL		186 721,04 €	424 458,17 €

Après prise en compte de ces propositions, le stock de provisions pour dépréciation des comptes de redevables s'élèvera à 695 754,07 € sur l'ensemble des budgets (stock au 30/09/2021 : 458 016,94 € - reprises de provisions : 186 721,04 € + nouvelles provisions à constituer : 424 458,17 €).

Voici le détail du stock de provisions pour dépréciation de comptes de redevables par budget à l'issue du conseil communautaire :

Nature de la provision	Domaine	budget	Stock de provision au 31/12/2021
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	27 886,30 €
	Finances	Transport	22,00 €
	Finances	Assainissement collectif	308 770,33 €
	Finances	Assainissement non collectif	1 476,75 €
	Finances	Parking	7,65 €
	Finances	Immobilier Economique	- €
	Finances	Eau Potable	357 591,03 €
	TOTAL		695 754,07 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

VU la délibération n°6/2006 du Conseil communautaire du 28 mars 2006 optant pour le régime optionnel des provisions budgétaires,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de constituer de nouvelles provisions pour dépréciations de comptes de redevables à hauteur de 424 458,17 €.

DECIDE de reprendre les provisions pour dépréciations de comptes de redevables constituées en 2017, 2018, 2019 et 2020 à hauteur de 186 721,04 €,

PRECISE que la répartition par budget est la suivante :

Nature de la provision	Domaine	budget	Montant de la reprise de provision	Montant de la provision
Provision pour dépréciations comptes	Finances	Général	- €	7 272,39 €
	Finances	Transport	- €	- €
	Finances	Assainissement collectif	105 887,39 €	214 262,71 €
	Finances	Assainissement non collectif	404,52 €	- €
	Finances	Parking	183,62 €	- €
	Finances	Immobilier Innoprod	2 743,21 €	- €
	Finances	Eau Potable	77 502,31 €	202 923,07 €
	TOTAL		186 721,04 €	424 458,17 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021



ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_229-DE

DIT que les crédits sont prévus aux budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_230 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_230 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le service de gestion comptable d'Albi a transmis des états de taxes et produits irrécouvrables portant sur les exercices 2015 à 2021 pour le budget général, les budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif, parking, immobilier économique et eau potable.

Les sommes qui n'ont pu être recouvrées concernent des titres de recettes dont le montant unitaire est inférieur au seuil de poursuites (3,09 %), ou pour lesquelles malgré les poursuites engagées et les relances effectuées, la trésorerie n'a pu obtenir de paiement de la part des tiers (65,08 %), ou encore en raison de l'absence d'une adresse postale fiable pour joindre les redevables (2,45 %).

Ces écritures d'annulation sont également nécessaires après que des décisions d'effacement de dette aient été prises suite à des procédures de surendettement et suite aux procédures de liquidation (29,38 %).

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Albi demande d'effectuer pour chacun de ces titres un mandat de régularisation sur les budgets concernés.

Sur 2 874 titres à annuler au total, 2 095 concernent l'assainissement collectif pour un montant de 81 024,58 € TTC soit 73 658,71 € HT. Ce sont majoritairement des prestations relatives à la perception de la redevance assainissement collectif (98,7 % des demandes sur le budget assainissement collectif). Ces recettes non recouvrées au titre de la redevance assainissement représentent 0,19 % du total des montants encaissés sur la même période.

TITRES EMIS ENTRE 2015 ET 2021 POUR LES REDEVANCES 70611 + 706121 EN € HT	ADMISSION EN NON VALEUR REDEVANCE EN € HT	PART
38 834 911,48 €	72 710,46 €	0,19%

Les admissions en non-valeur sur l'exercice 2020 concernent principalement des factures émises par la ville d'Albi en 2019 (rôles des impayés émis en 2020).

Concernant les recettes non recouvrées sur le budget annexe eau potable, ce sont 719 factures de redevance d'eau potable pour un montant total de 33 595,52 € TTC soit 31 844,09 € HT. Elles concernent, essentiellement, des factures émises par la ville d'Albi en 2019 et qui n'ont pu être recouvrées par la régie de recettes prolongée. Ces impayés ont ensuite été transmis en 2020 à la trésorerie d'Albi-ville et périphérie pour que cette dernière mette en œuvre ses

procédures de recouvrements (émission d'un rôle de facturation dit des « impayés »). Elles représentent 0,24 % du total des recettes comptabilisées en 2020 et 2021.

Sur le budget général, les créances admises en non valeur (4,9 % de la somme totale) concernent des prestations relatives au réseau des médiathèques (13,05%), à la piscine (15 %), au chenil (8,27 %), ainsi qu'à la collecte des ordures ménagères et à la propreté urbaine (63,69 %).

BUDGET	N° Liste	Années	Nombre de titres	Montant total HT	Montant total TTC	
BUDGET GENERAL	4609171433	2015-2021	46	- €	6 085,86 €	
ASST NON COLLECTIF	4971540233	2020	1	110,00 €	121,00 €	
PARKING	5079020133	2019	1	38,25 €	45,90 €	
IMMOBILIER ECONOMIQUE	4680790233	2017-2018	12	2 388,12 €	2 865,74 €	
ASS. COLLECTIF	4578890533	2017,2019,2020	103	8 940,95 €	9 835,05 €	
	4788120233	2015-2019	101	2 845,96 €	3 130,56 €	
	4854650233	2017-2019	102	5 250,90 €	5 775,99 €	
	4882060233	2018-2020	100	3 939,16 €	4 333,08 €	
	4899860233	2017,2019,2020	86	2 948,09 €	3 242,90 €	
	4907460233	2018	78	3 145,55 €	3 460,11 €	
	4910260233	2018	102	3 427,80 €	3 770,58 €	
	4910460533	2017-2019	61	2 182,95 €	2 401,25 €	
	4917471433	2019	99	817,96 €	899,76 €	
	4918260533	2019	98	2 501,33 €	2 751,46 €	
	4923660533	2019	102	1 162,48 €	1 278,73 €	
	4947290233	2019	100	3 154,07 €	3 469,48 €	
	4956500233	2019-2020	80	1 860,54 €	2 046,59 €	
	4986740533	2019	99	5 093,42 €	5 602,76 €	
	4998170833	2017-2019	115	2 414,85 €	2 656,34 €	
	5006160233	2019	99	1 631,19 €	1 794,31 €	
	5009970233	2017-2020	79	5 395,19 €	5 934,71 €	
	5033000333	2019-2020	98	2 679,91 €	2 947,90 €	
	5044002733	2019-2020	100	4 125,41 €	4 537,95 €	
	5054200133	2019-2020	58	2 423,56 €	2 665,92 €	
	5066420533	2017-2020	101	4 901,44 €	5 391,58 €	
	5208910133	2019-2021	62	1 841,94 €	2 026,13 €	
	5266610133	2020	72	974,04 €	1 071,44 €	
	Total assainissement			2 095	73 658,71 €	81 024,58 €
	Eau Potable	4451160233	2020	100	12 792,14 €	13 495,71 €
		4946290833	2020	6	405,03 €	427,31 €
		4959500233	2020-2021	100	4 720,19 €	4 979,80 €
5016570233		2020	58	2 822,00 €	2 977,21 €	
5045200133		2020-2021	101	635,88 €	670,85 €	
5061400133		2020	5	143,89 €	151,80 €	
5068010333		2020-2021	81	2 888,00 €	3 046,84 €	
5160690533		2020	71	1 083,99 €	1 143,61 €	
5196080933		2020	6	117,18 €	123,63 €	
5208900133		2020-2021	70	2 511,52 €	2 649,65 €	
5245600333		2020	32	1 684,67 €	1 777,33 €	
5251600133		2020	15	400,46 €	422,49 €	
5266810133		2020	68	1 360,64 €	1 435,48 €	
5312010133		2020	6	278,49 €	293,81 €	
Total eau potable			719	31 844,09 €	33 595,52 €	
TOTAL ENSEMBLE DES BUDGETS			2 874	108 039,17 €	123 738,60 €	

Il faut enfin signaler que dans 2 578 cas sur 2 874 (soit 89,7 %), les montants dus sont inférieurs à 100 €, ce qui amène la trésorerie à ne pas engager de poursuites au-delà des relances réglementaires.

Compte tenu des admissions en non-valeur présentées par le service de gestion comptable d'Albi, une partie des provisions constituées feront l'objet d'une reprise de provisions.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande d'admission en non valeur de monsieur le responsable de gestion comptable d'Albi,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables à hauteur de 108 039,17 € HT soit 123 738,60 € TTC : 6 085,86 € TTC pour le budget général, 110 € HT pour le budget annexe assainissement non collectif (soit 121 € TTC), 38,25 € HT pour le budget annexe parking (soit 45,90 € TTC), 2 388,12 € HT pour le budget annexe immobilier économique (soit 2 865,74 € TTC), 73 658,71 € HT pour le budget annexe assainissement collectif (soit 81 024,58 € TTC) et 31 844,09 € HT pour le budget annexe eau potable (soit 33 595,52 € TTC).

DIT QUE les crédits sont prévus sur les différents budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_231 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_231 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°4 du budget général :

- En fonctionnement :

Dépenses : 746 711,77 €

- Ajustement des crédits prévus au titre des attributions de compensation suite à l'adoption du rapport 2021 de la CLECT (+560 K€ - transfert TEOM / foncier bâti, périmètre services communs, périmètre compétence propreté urbaine...) ;
- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks de masques (21 799,97 €) ;
- Inscription d'une provision pour le financement d'un litige en matière de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (77 368 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.
- Inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (7 272,39 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement.
- Ajustement du virement à la section d'investissement (80 271,41 €) ;

Recettes : 746 711,77 €

- Ajustement des crédits prévus au titre des attributions de compensation suite à l'adoption du rapport 2021 de la CLECT (- 34 685 € - transfert TEOM / foncier bâti, périmètre services communs, périmètre compétence propreté urbaine...) ;
- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks de masques (19 079,77 €) ;
- Inscription des recettes fiscales perçues au titre des rôles supplémentaires (150 900 €) ;
- Ajustement des recettes liées au FPIC en fonction de la notification reçue (+611 417 €).

En investissement :

Dépenses : 0 €

- Néant.

Recettes : 0 €

- le virement complémentaire de la section de fonctionnement (80 271,41 €) ;
- l'inscription des provisions pour les litiges et contentieux (77 368 €) ;
- l'inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (7 272,39 €) ;
- l'inscription des recettes liées aux cessions (5 000 €) ;
- la réduction de l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (- 169 911,80 €). A l'issue de cette décision modificative le montant de l'emprunt d'équilibre s'élève à 5 082 867,89 € ;

La modification proposée augmente de 746 711,77 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°4 du budget général 2021 telle que détaillée en annexe.

DECIDE de constituer de nouvelles provisions pour litiges et contentieux à hauteur de 77 368 € (contentieux TEOM).

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_232 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_232 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°3 du budget annexe transports urbains :

- En fonctionnement :

Dépenses : 35 000 €

- Ajustement des crédits pour prendre en compte l'augmentation du coût des carburants ainsi que des coûts liés aux désinfections COVID et aux réparations suite à des sinistres (35 000 €) ;

Recettes : 35 000 €

- Ajustement des prévisions de recettes liées aux dégrèvements de la TIPP (20 000 €) ;
- Ajustement des recettes liées aux remboursements d'assurances (15 000 €).

En investissement :

Dépenses : 0 €

- Transfert des crédits prévus pour les installations complexes spécialisées (- 91 000 €) vers les installations techniques en cours (91 000 €) afin de financer le système de vidéoprotection embarquée qui sera installée sur 2 exercices.
- Transfert des crédits prévus sur l'opération 012011801 « renouvellement des bus » (- 10 000 €) vers l'acquisition de matériel de transport d'exploitation afin de permettre l'acquisition d'un véhicule minibus TPMR (10 000 €).

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée augmente de 35 000 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe transports urbains 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe transports urbains 2021 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_233 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_233 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°4 du budget annexe assainissement collectif :

- En fonctionnement :

Dépenses : 105 887,39 €

- Inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (214 262,71 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la comptabilisation des admissions en non-valeur (20 000 €) ;
- Ajustement du virement à la section d'investissement (- 128 375,32 €)

Recettes : 105 887,39 €

- Inscription des reprises sur dotations aux dépréciations des actifs circulants (105 887,39 €) ;

En investissement :

Dépenses : -128 375,32 €

- Diminution des crédits prévus pour la réalisation de travaux de réseaux (- 128 375,32 €).

Recettes : - 128 375,32 €

- Ajustement du virement de la section de fonctionnement (- 128 375,32 €).

La modification proposée diminue de 22 487,93 € les crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°4 du budget annexe assainissement collectif 2021 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_234 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_234 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ÉCONOMIQUE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget annexe immobilier économique :

- En fonctionnement :

Dépenses : 2 743,21 €

- Ajustement des crédits prévus pour l'achat de fournitures et de petit équipement (1 743,21 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la comptabilisation des admissions en non-valeur (1 000 €) ;

Recettes : 2 743,21 €

- Inscription des reprises sur dotations aux dépréciations des actifs circulants (2 743,21 €) ;

En investissement :

Dépenses : 0 €

- Néant

Recettes : 0 €

- Néant

La modification proposée augmente de 2 743,21 € le montant des crédits inscrits sur le annexe immobilier économique 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe immobilier économique 2021 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_235 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_235 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Il est soumis à votre approbation le projet de décision modificative n°4 du budget annexe eau potable :

En fonctionnement :

Dépenses : 310 804,59 €

- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks (239 448,37 €) ;
- Inscription des dotations aux dépréciations des actifs circulants (202 923,07 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en service de la station de production d'eau potable (200 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour l'achat de fournitures (10 320 €) ;
- Ajustement du virement à la section d'investissement (- 341 886,85 €)

Recettes : 310 804,59 €

- Inscription des reprises sur dotations aux dépréciations des actifs circulants (77 502,31 €) ;
- Inscription des crédits prévus pour les écritures de comptabilisation des stocks (233 302,28 €) ;

En investissement :

Dépenses : - 141 886,85 €

- Diminution des crédits prévus pour la réalisation de travaux de réseaux (- 141 886,85 €).

Recettes : - 141 886,85 €

- Ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (200 000 €) ;
- Ajustement du virement de la section de fonctionnement (- 341 886,85 €).

La modification proposée augmente de 168 917,74 € les crédits inscrits sur le budget annexe eau potable 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte la décision modificative n°4 du budget annexe eau potable 2021 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_236 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_236 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: « *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le vote des budgets primitifs 2022 doit intervenir le 8 février 2022. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser madame la présidente jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les montants des dépenses d'investissement inscrits aux budgets 2021 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » et hors autorisations de programme étaient les suivants :

- Budget général : 23 351 174 € euros ;
- Budget annexe transports urbains : 1 180 200 € ;
- Budget annexe assainissement collectif : 5 057 746,02 € ;
- Budget annexe zone d'activité : 130 000 € ;
- Budget annexe assainissement non collectif : 290 629,44 € ;

- Budget annexe parking : 350 000 € ;
- Budget annexe immobilier économique : 8 550 € ;
- Budget annexe eau potable : 5 565 576,91 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du conseil communautaire de faire application de cet article selon les tableaux suivants :

Budget Général			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	1 155 000,00 €	288 750,00 €
204	Subvention d'équipement versée	3 672 409,00 €	918 102,25 €
21	Immobilisations corporelles	5 073 849,00 €	1 268 462,25 €
23	Immobilisations en cours	1 154 791,00 €	288 697,75 €
26	Participations, créances rattachées à des participations	53 100,00 €	13 275,00 €
27	Autres immobilisations financières	198 600,00 €	49 650,00 €
002013001	Fibre optique	89 000,00 €	22 250,00 €
002013002	Système téléphonique	30 000,00 €	7 500,00 €
002013003	Système et réseaux	155 932,80 €	38 983,20 €
002013004	Matériels patrimoine	96 540,00 €	24 135,00 €
002013005	SIG	10 400,00 €	2 600,00 €
002013006	GC Télécom	175 000,00 €	43 750,00 €
002014001	Parc covoiturage Caussels	10 000,00 €	2 500,00 €
002015001	Service vélos	70 000,00 €	17 500,00 €
002017001	Parking relais covoiturage Rieumas	35 000,00 €	8 750,00 €
002017004	Aire d'accueil gens du voyage Jarlard	44 600,00 €	11 150,00 €
002017005	Rénovation parking Jean Jaurès	20 000,00 €	5 000,00 €
002017007	Signalétique	60 000,00 €	15 000,00 €
002019006	Pont vieux Albi	120 000,00 €	30 000,00 €
002020001	Bassins versants Bellevue Albi	25 000,00 €	6 250,00 €
002020002	Parking covoiturage Mézard	742 000,00 €	185 500,00 €
002020003	Schéma directeur cyclable	840 000,00 €	210 000,00 €
808	Aménagement bassins du seoux	35 000,00 €	8 750,00 €
818	Equipements des services	252 267,20 €	63 066,80 €
823	Travaux rocade, RN88	1 149 475,00 €	287 368,75 €
825	Médiathèque Albi	62 000,00 €	15 500,00 €
827	Centre de ressources	835 140,00 €	208 785,00 €
831	Travaux de voirie	5 938 470,00 €	1 484 617,50 €
458138	IVT Sous mandat giratoire RD 90	480 000,00 €	120 000,00 €
458139	IVT Sous mandat doublement route de la dreche	686 000,00 €	171 500,00 €
458140	IVT Sous mandat Tarn Fibre rue du Roc	81 600,00 €	20 400,00 €
TOTAL		23 351 174,00 €	5 837 793,50 €

Budget annexe Transports urbains			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	270 200,00 €	67 550,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	5 000,00 €
012011801	Plan de renouvellement des bus	840 000,00 €	210 000,00 €
TOTAL		1 180 200,00 €	295 050,00 €

Budget annexe Assainissement collectif			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	172 850,00 €	43 212,50 €
21	Immobilisations corporelles	735 953,02 €	183 988,26 €
23	Immobilisations en cours	3 774 943,00 €	943 735,75 €
811	Amélioration petites STEP	30 000,00 €	7 500,00 €
812	STEP Marssac	44 000,00 €	11 000,00 €
022020001	Travaux lagunes Dénat Lab-Dénat Saliès	200 000,00 €	50 000,00 €
022021001	Poste relevage Graulhet	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		5 057 746,02 €	1 264 436,51 €

Budget annexe Zone d'activité			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
23	Immobilisations en cours	125 000,00 €	31 250,00 €
TOTAL		130 000,00 €	32 500,00 €

Budget annexe Assainissement non collectif

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	750,00 €
23	Immobilisations en cours	222 629,44 €	55 657,36 €
45811	Invest sous mandat	65 000,00 €	16 250,00 €
TOTAL		290 629,44 €	72 657,36 €

Budget annexe parking

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	325 000,00 €	81 250,00 €
TOTAL		350 000,00 €	87 500,00 €

Budget annexe immobilier

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	8 550,00 €	2 137,50 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL		8 550,00 €	2 137,50 €

Budget annexe eau

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	715 000,00 €	178 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	479 576,91 €	119 894,23 €
23	Immobilisations en cours	2 891 000,00 €	722 750,00 €
102020001	Station eau potable mutualisée	890 000,00 €	222 500,00 €
102020002	Déplacements de réseaux travaux RN88	590 000,00 €	147 500,00 €
TOTAL		5 565 576,91 €	1 391 394,23 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

CONSIDERANT que l'adoption des budgets primitifs est programmée le 8 février 2022,

CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
4 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

AUTORISE madame la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Budget Général			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	1 155 000,00 €	288 750,00 €
204	Subvention d'équipement versée	3 672 409,00 €	918 102,25 €
21	Immobilisations corporelles	5 073 849,00 €	1 268 462,25 €
23	Immobilisations en cours	1 154 791,00 €	288 697,75 €
26	Participations, créances rattachées à des participations	53 100,00 €	13 275,00 €
27	Autres immobilisations financières	198 600,00 €	49 650,00 €
002013001	Fibre optique	89 000,00 €	22 250,00 €
002013002	Système téléphonique	30 000,00 €	7 500,00 €
002013003	Système et réseaux	155 932,80 €	38 983,20 €
002013004	Matériels patrimoine	96 540,00 €	24 135,00 €
002013005	SIG	10 400,00 €	2 600,00 €
002013006	GC Télécom	175 000,00 €	43 750,00 €
002014001	Parc covoiturage Caussels	10 000,00 €	2 500,00 €
002015001	Service vélos	70 000,00 €	17 500,00 €
002017001	Parking relais covoiturage Rieumas	35 000,00 €	8 750,00 €
002017004	Aire d'accueil gens du voyage Jarlard	44 600,00 €	11 150,00 €
002017005	Rénovation parking Jean Jaurès	20 000,00 €	5 000,00 €
002017007	Signalétique	60 000,00 €	15 000,00 €
002019006	Pont vieux Albi	120 000,00 €	30 000,00 €
002020001	Bassins versants Bellevue Albi	25 000,00 €	6 250,00 €
002020002	Parking covoiturage Mézard	742 000,00 €	185 500,00 €
002020003	Schéma directeur cyclable	840 000,00 €	210 000,00 €
808	Aménagement bassins du seoux	35 000,00 €	8 750,00 €
818	Equipements des services	252 267,20 €	63 066,80 €
823	Travaux rocade, RN88	1 149 475,00 €	287 368,75 €
825	Médiathèque Albi	62 000,00 €	15 500,00 €
827	Centre de ressources	835 140,00 €	208 785,00 €
831	Travaux de voirie	5 938 470,00 €	1 484 617,50 €
458138	IVT Sous mandat giratoire RD 90	480 000,00 €	120 000,00 €
458139	IVT Sous mandat doublement route de la dreche	686 000,00 €	171 500,00 €
458140	IVT Sous mandat Tarn Fibre rue du Roc	81 600,00 €	20 400,00 €
TOTAL		23 351 174,00 €	5 837 793,50 €

Budget annexe Transports urbains			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	270 200,00 €	67 550,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	5 000,00 €
012011801	Plan de renouvellement des bus	840 000,00 €	210 000,00 €
TOTAL		1 180 200,00 €	295 050,00 €

Budget annexe Assainissement collectif			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	172 850,00 €	43 212,50 €
21	Immobilisations corporelles	735 953,02 €	183 988,26 €
23	Immobilisations en cours	3 774 943,00 €	943 735,75 €
811	Amélioration petites STEP	30 000,00 €	7 500,00 €
812	STEP Marssac	44 000,00 €	11 000,00 €
022020001	Travaux lagunes Débat Lab-Débat Saliès	200 000,00 €	50 000,00 €
022021001	Poste relevage Graulhet	100 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		5 057 746,02 €	1 264 436,51 €

Budget annexe Zone d'activité			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
23	Immobilisations en cours	125 000,00 €	31 250,00 €
TOTAL		130 000,00 €	32 500,00 €

Budget annexe Assainissement non collectif			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	750,00 €
23	Immobilisations en cours	222 629,44 €	55 657,36 €
45811	Invest sous mandat	65 000,00 €	16 250,00 €
TOTAL		290 629,44 €	72 657,36 €

Budget annexe parking			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
23	Immobilisations en cours	325 000,00 €	81 250,00 €
TOTAL		350 000,00 €	87 500,00 €

Budget annexe immobilier			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	8 550,00 €	2 137,50 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
TOTAL		8 550,00 €	2 137,50 €

Budget annexe eau			
Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2021 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP 2022 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	715 000,00 €	178 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	479 576,91 €	119 894,23 €
23	Immobilisations en cours	2 891 000,00 €	722 750,00 €
102020001	Station eau potable mutualisée	890 000,00 €	222 500,00 €
102020002	Déplacements de réseaux travaux RN88	590 000,00 €	147 500,00 €
TOTAL		5 565 576,91 €	1 391 394,23 €

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_237 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA VILLE D'ALBI POUR LES
OPÉRATIONS DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DU PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT 2020-2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_237 : FONDS DE CONCOURS VERSÉ PAR LA VILLE D'ALBI
POUR LES OPÉRATIONS DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN DU
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020-2021**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Compte tenu du montant des opérations de voirie engagées en 2020 et 2021, la ville d'Albi propose de verser un fonds de concours de 1 663 236 € à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il vous est donc proposé d'accepter ce fonds de concours de la Ville d'Albi et d'autoriser madame la présidente à signer la convention ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'accepter le fonds de concours de la ville d'Albi d'un montant de 1 663 236 euros, portant sur les dépenses d'investissement en matière de voirie engagées sur la commune au titre des années 2020 à 2022, représentant 50 % du montant hors taxes des dépenses assurées par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, soit 3 326 472 euros.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_238 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON ARTISTIQUE
CANTEPAU MÉTAMORPHOSE - HISTOIRE ET MÉMOIRE DE QUARTIER CANTEPAU
DEMAIN

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_238 : PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON ARTISTIQUE CANTEPAU MÉTAMORPHOSE - HISTOIRE ET MÉMOIRE DE QUARTIER CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Urbanisme

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois porte le projet Cantepau Demain inscrit au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Le projet est passé en phase opérationnelle en juillet 2019 avec la signature d'une convention pluriannuelle.

Le projet compte une opération Histoire et Mémoire du quartier portée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois et cofinancée par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette opération a pour objet la valorisation de l'histoire et de la mémoire de Cantepau et l'accompagnement des habitants dans le vécu de la rénovation urbaine du quartier.

2021 marque un tournant significatif du projet Cantepau Demain avec la démolition des deux premiers immeubles d'habitation (14-16 et 26-28 av. Kellermann) construits en 1971. Pour accompagner ces démolitions et dans le cadre de l'opération Histoire et Mémoire, les partenaires du projet ont décidé d'engager un projet artistique participatif qui a mis en lumière d'autres composantes du quartier : celles des imaginaires, des vécus et des richesses culturelles des habitants de Cantepau.

La compagnie Plasticiens Volants a été retenue en mars 2021 pour la création originale d'un spectacle vivant sur le thème de la métamorphose de la chenille au papillon, entièrement réalisée avec les habitants et les associations au sein du quartier de Cantepau. Cette proposition a donné naissance à la saison artistique Cantepau Métamorphose, menée sur quatre mois. Le spectacle final proposé sous forme de déambulation festive visait à faire découvrir les espaces publics et les associations artistiques et culturelles de Cantepau à des spectateurs de l'Albigeois et au-delà. La représentation s'est déroulée le 17 septembre 2021, lors de la soirée de clôture du printemps des cultures 2021 et à la veille des journées européennes du patrimoine 2021.

De nombreux partenaires ont donné leur accord pour co-financer ce projet inédit qui s'inscrit également dans la programmation du contrat de ville de l'Albigeois 2021 et du dispositif Été culturel 2021 de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie : la Ville d'Albi, la DRAC, l'ANCT, l'ANRU, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la CCI du Tarn, l'ADDA du Tarn, et Tarn Habitat selon le plan de financement suivant :

Dépenses €HT		Recettes €HT	
		Etat ANCT	2 000 €
		Etat ANRU	4 354 €
Création participative :	12 663 €	Etat DRAC	3 280 €
		Région Occitanie	4 000 €
Spectacle :	11 282 €	Département	1 000 €
		Ville d'Albi	2 000 €
Frais de communication		Tarn Habitat	4 000 €
et valorisation	3 257 €	CCI du Tarn	1 000 €
		Autofinancement :	5 568 €
Total :	27 202 €	Total :	27 202 €

L'ADDA du Tarn a participé au financement du projet en passant une commande directe d'un montant de 1 422 € HT à la compagnie Plasticiens Volants pour la réalisation d'animation artistique sur la phase de création participative.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et l'objet de l'opération Histoire et Mémoire de quartier

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement du projet artistique participatif « Saison artistique Cantepau Métamorphose » arrêté comme suit :

Dépenses €HT	Recettes €HT
	Etat ANCT 2 000 €
	Etat ANRU 4 354 €
Création participative : 12 663 €	Etat DRAC 3 280 €
	Région Occitanie 4 000 €
Spectacle : 11 282 €	Département 1 000 €
	Ville d'Albi 2 000 €
Frais de communication et valorisation 3 257 €	Tarn Habitat 4 000 €
	CCI du Tarn 1 000 €
	Autofinancement : 5 568 €
Total : 27 202 €	Total : 27 202 €

SOLLICITE les subventions prévues dans le plan de financement auprès de la Ville d'Albi, la DRAC, l'ANCT, l'ANRU, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la CCI du Tarn et Tarn Habitat.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires et signer les documents y afférent.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_239 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION
DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES
SOCIALES DU PROJET CANTEPAU DEMAIN

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_239 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Urbanisme

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a intégré une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, parmi les quartiers politique de la ville (QPV) et au sein du dispositif du contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu le quartier prioritaire de Cantepau dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre de quartier d'intérêt régional.

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, engageant le programme d'études préalables nécessaires à l'état des lieux complet du quartier et à la définition d'un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé :

- le projet Cantepau Demain et son programme d'interventions 2019-2025, pour un investissement total inscrit dans la convention estimé à 45,2 Millions € HT,
- la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau demain 2019-2025 dont le montant total HT est estimé à 4, 426 Millions € HT,
- le projet de convention pluriannuelle 2019-2025 qui engage l'ensemble des partenaires du projet pour le renouvellement du quartier de Cantepau, et comportant les objectifs fixés en matière d'insertion, quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2020 a approuvé la convention de mutualisation de la fonction de facilitateur de clause pour la mise en œuvre des clauses sociales du projet Cantepau Demain, valable un an, avec reconduction formelle après évaluation. Cette convention définit la fonction de facilitateur, assurée par le service insertion de la communauté d'agglomération pour toutes les opérations du projet Cantepau Demain tous maîtres d'ouvrage confondus, et fixe les modalités organisationnelles du dispositif insertion ANRU et les engagements de chaque partie.

Sur la première année de fonctionnement, des procédures, des modalités de coordination et des outils de suivi spécifiques ont été mis en place puis améliorés. Le dispositif fonctionne aujourd'hui de manière fluide et transparente.

Sur les 3 131 heures d'insertion réalisées à ce jour sur 3 des 27 opérations ANRU, 22 personnes ont été positionnées en contrat d'insertion. Parmi elles, 19 habitent sur un quartier politique de la ville albigeois (86%), 2 sont des femmes (9%), 5 sont des jeunes (22%) et une personne est en parcours qualifiant en apprentissage.

Sur cette première année d'expérimentation, les objectifs de l'ANRU sont presque tous atteints, à l'exception de l'objectif en matière de parcours qualifiants, plus difficile à réaliser en raison du manque de projection des publics dans le secteur bâtiment et travaux publics à long terme. Un travail plus fin de communication et de pédagogie est à mener sur ce volet, en partenariat avec les chambres de métiers concernées.

Compte tenu du bilan positif de la première année de fonctionnement du dispositif insertion ANRU et compte tenu du volume d'opérations dont le démarrage est prévu en 2022, il apparaît opportun de poursuivre la dynamique instaurée sur l'année 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et les prérogatives de l'ANRU en matière de clauses sociales d'insertion,

VU la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice pour la mise en oeuvre des clauses sociales du projet Cantepau Demain, ci-annexée,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le bilan 2021 du dispositif insertion spécifique au projet ANRU,

APPROUVE la mutualisation de la fonction de facilitateur de clauses sociales, assurée à ce jour par le service insertion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sa reconduction,

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

 SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_239-DE

APPROUVE la reconduction de la convention ci-annexée définissant les modalités de collaboration et les engagements des maîtres d'ouvrage sur la fonction de facilitateur de clauses sociales avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_240 : TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_240 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les modifications apportées au théorique concernent plus particulièrement :

-Finances et budget : suite à l'adhésion de la commune de Marssac-sur-Tarn au service commun des finances, un poste d'adjoint administratif est créé au titre du cumul des temps d'équivalents temps plein.

-Systèmes d'information-réseaux : un poste d'adjoint technique est transformé en poste de technicien suite à la montée en compétence de l'agent concerné qui désormais exerce des fonctions relevant de ce cadre d'emploi.

-Transports urbains : suite au comité technique du mois de juin, deux postes d'adjoint technique sont supprimés.

-Gestion des déchets : un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un animateur prévention des déchets.

-Collecte des déchets : suite au comité technique d'avril, deux postes d'adjoint technique sont créés pour la collecte des cartons.

-Propreté urbaine : un poste d'agent de maîtrise est créé pour permettre le recrutement d'un chef d'équipe propreté secteur Saint-Juéry.

-Traitement des déchets : un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un chauffeur polyvalent.

-Eau potable : un poste de technicien est créé pour permettre le recrutement d'un électrotechnicien stations d'eau potable.

Un poste de rédacteur est transformé en poste d'adjoint administratif dans le cadre d'une nomination stagiaire.

Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint technique pour l'agent exerçant les fonctions de magasinier.

Un poste d'agent de maîtrise est transformé en poste d'adjoint technique suite à plusieurs mouvements en interne.

Un poste d'adjoint technique est créé pour permettre le recrutement d'un releveur de compteurs.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

VU l'avis du comité technique du 2 décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_241 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE
RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_241 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux collectivités la mise en place de lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après avoir appliqué des lignes directrices de gestion transitoires pour l'année 2021, le dialogue social s'est poursuivi afin de permettre l'adoption des lignes directrices de gestion pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les lignes directrices de gestion s'articulent en deux parties :

- la définition d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines : il s'agit de définir les priorités d'action sur l'ensemble des champs d'intervention de la politique de gestion ressources humaines.
- la valorisation et la promotion des parcours professionnels, avec notamment la définition des règles d'avancement et de promotion interne, et des ratios d'avancement.

Ces éléments sont présentés en annexe de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

VU l'avis du comité technique du 24 novembre 2021

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2021

Après concertation avec les organisations syndicales à l'occasion de six réunions d'un groupe de travail dédié les 23 octobre 2020 (définition de lignes directrices de gestion transitoires), 11, 20 et 27 mai 2021, 4 et 28 octobre 2021

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_241-DE

DECIDE de fixer les lignes directrices de gestion telles que présentées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et notamment en ce qu'elles fixent le ratio maximal d'avancement à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_242 : MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES SERVICES
COMMUNAUTAIRES

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_242 : MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

L'article 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, modifié par le décret n°2020-524, définit le télétravail comme *« toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient également pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication »*.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de proposer à ses agents un cadre leur permettant d'exercer une partie de leurs activités sous la forme du télétravail.

Cette évolution du cadre de travail répond à plusieurs enjeux : environnementaux (réduction de la circulation au titre des trajets domicile-travail), de modernisation des conditions de travail, et de qualité de vie au travail (meilleure articulation entre vie professionnelle et personnelle).

Elle s'inscrit dans un objectif partagé d'amélioration de la qualité du service au public.

Elle a fait l'objet d'un dialogue social de qualité, inscrit dans la durée, avec les représentants du personnel, qui permet de proposer un cadre pour le travail au sein des services de l'agglomération.

Le projet d'accord relatif au télétravail au sein des services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est présenté en annexe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique ;

VU le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature modifié par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 ;

VU le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

VU l'accord cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

VU le projet d'accord cadre relatif au télétravail dans les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ci-annexé,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

VU l'avis du comité technique en date du 2 décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE la mise en place du télétravail dans les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} janvier 2022.

APPROUVE l'accord relatif au télétravail dans les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_243 : COUVERTURE PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_243 : COUVERTURE PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Le décret du 8 novembre 2011 prévoit que les collectivités peuvent financer, si elles le souhaitent, une partie de la cotisation individuelle de leurs agents pour couvrir les risques santé (mutuelle) et prévoyance (maintien de salaire). La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé, en 2015, de mettre en place un dispositif de nature à favoriser la couverture des agents par la prévoyance. Il s'agit principalement de permettre aux agents en arrêt maladie de bénéficier d'un maintien du salaire à hauteur de 95 % à compter du 90^{ème} jour d'arrêt de travail.

Cette participation à la protection sociale des agents se fait depuis cette date selon la modalité du conventionnement (accord groupe avec référencement d'un seul opérateur).

La convention conclue en 2015 avec la société Collecteam, et prolongée par délibération du 28 septembre 2021, arrive à échéance le 31 décembre 2021. Une consultation a donc été lancée pour la renouveler ; elle est ouverte aux communes et établissements du territoire qui le souhaitent via un groupement dont la communauté d'agglomération est le coordonnateur.

Le cahier des charges proposé reprend les garanties de la précédente convention, en permettant de plus aux agents qui le souhaitent d'intégrer leurs primes dans l'assiette de cotisation, et en offrant l'option complémentaire du versement d'une allocation frais d'obsèques.

Six organismes ont répondu à la consultation : Alternative Courtage, Collecteam, Gras Savoye Grand Sud Ouest, Mutuelle Générale de Prévoyance, Mutuelle Nationale des Territoriaux, Sofaxis Santé Prévoyance.

Le comité technique a été consulté le 2 décembre 2021.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la convention de participation avec la société COLLECTEAM, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse :

- taux de cotisation pour la prise en charge des indemnités journalières et de l'invalidité : 1,57 % du salaire brut indiciaire + NBI,
- pas de période de carence à l'adhésion

La durée du contrat est fixée à six ans.

La participation financière de l'employeur vient en déduction du coût de la protection pour l'agent. Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisation par rapport à la précédente cotisation, il est proposé au Conseil communautaire que

la collectivité prenne en charge l'essentiel de ce surcoût, en portant sa participation de 11,08€ à 14€ bruts par mois et par agent adhérent à l'organisme de prévoyance retenu.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique

VU le décret n° 2011 1474 du 8 novembre 2011

VU la délibération du 29 juin 2021 lançant la consultation pour le renouvellement de la convention de participation

VU l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 1^{er} décembre 2021,

VU l'avis du comité technique de l'agglomération dans sa séance du 2 décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- de retenir l'offre présentée par la société COLLECTEAM et de signer la convention de participation avec effet à compter de sa signature
- de fixer à 14 euros par mois et par agent ayant adhéré à COLLECTEAM la participation forfaitaire de l'employeur

DIT QUE les crédits nécessaires figurent au chapitre 012 du budget prévisionnel

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer tout acte afférent à la présente délibération et notamment la convention de participation.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_244 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PSYCHOLOGIE DU
TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION 81

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_244 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE
PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION 81**

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un service de santé au travail constitué d'un médecin de prévention et d'une assistante.

A celui-ci est associée une équipe de prévention des risques professionnels, composée d'un conseiller de prévention et d'un agent chargé des fonctions d'inspection à mi-temps.

Un besoin croissant d'expertise en matière de psychologie au travail est constaté au sein des services et pour le traitement de certaines situations individuelles en lien avec le travail.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn a développé un service de psychologie du travail, ouvert par convention aux collectivités non affiliées.

En 2019, une première convention d'une durée d'un an avait été conclue pour bénéficier de ces services. Il est proposé de renouveler cette convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn pour bénéficier des services du psychologue du travail.

Le besoin est évalué à un jour par mois. Il sera ajusté au vu de la réalité constatée et donnera lieu à une facturation au temps passé. La convention est prévue pour une durée d'un an.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de signer une convention avec le centre de gestion 81 pour l'intervention du psychologue du travail.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

 SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_244-DE

AUTORISE la présidente à signer le projet de convention annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_245 : APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_245 : APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

Par délibération du 21 juillet 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'engager la révision du premier schéma directeur cyclable communautaire approuvé en 2013.

Entre 2013 et 2021, la mise en œuvre de ce schéma directeur a permis d'augmenter de 30% le linéaire du réseau cyclable pour atteindre 115 km dont 28 km de pistes en site propre, 30 km de bandes cyclables, 30 km de doubles sens cyclables ou encore 11 km de chaudiou.

Cette révision poursuit plusieurs objectifs :

- disposer d'un nouveau diagnostic du réseau cyclable ;
- redéfinir les axes stratégiques du schéma directeur pour la période 2022 – 2027 et un nouveau programme d'actions pour répondre *a minima* à l'objectif fixé dans le plan de déplacements urbains de doubler la part des déplacements quotidiens réalisés à vélo ;
- renforcer la cohérence du schéma directeur avec les plans vélo du département du Tarn et de la région Occitanie et avec les projets de l'État ;

La révision a été réalisée avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé en mobilité, la SCOP ITER, et le soutien financier de l'ADEME et du département du Tarn.

Cette démarche de révision a fait une large place à la concertation :

- Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de l'étude réunissant les élus de la commission mobilité de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, les partenaires institutionnels (département du Tarn, région Occitanie, DDT, ADEME) ainsi que des techniciens ;
- Réalisation d'une enquête en ligne, durant quatre semaines, pour recueillir l'avis des usagers sur le réseau cyclable et leurs pratiques avec 1200 participants et 550 contributions à la cartographie collaborative ;
- Organisation de deux ateliers de travail réunissant des élus, des techniciens, des représentants d'association ainsi qu'un panel d'usagers ;
- Organisation d'entretiens avec les élus des communes.

Cette étude comportait deux phases : diagnostic des aménagements et des pratiques cyclables et élaboration du nouveau schéma directeur.

Les principaux enseignements du diagnostic :

- La pratique du vélo est importante et encourageante : la part du vélo dans les déplacements domicile-travail internes au territoire de l'agglomération

est de 8,6% et de 9,5% pour les déplacements internes à Albi (données INSEE) ce qui classe la ville en quatrième position dans la strate des villes de 50 000 à 80 000 habitants ;

- Le réseau cyclable est étendu avec un linéaire d'aménagements en site propre important, ce réseau devant être hiérarchisé ;
- Le territoire est favorable au vélo avec une concentration d'emplois et d'habitats sur le cœur d'agglomération et le long d'axes de déplacements (Marssac-Albi, Saint-Juéry-Albi, Lescure-Albi) dont les distances sont compatibles avec l'usage du vélo ;
- Les attentes des usagers sont concentrées sur la sécurité et le confort des déplacements à vélo et l'augmentation des aménagements en site propre ;
- L'enquête auprès des usagers et l'audit de terrain réalisé par le bureau d'étude ITER ont permis de recenser les améliorations à apporter sur certains aménagements existants, les points sensibles en termes de sécurité et les discontinuités à résorber.

Les attentes exprimées par les élus, les associations et les usagers ont été fortes et les propositions de nouveaux aménagements nombreuses. Il était donc nécessaire de faire des choix et d'arrêter une stratégie pour élaborer la programmation du nouveau schéma directeur cyclable.

Révision du schéma directeur cyclable : la stratégie retenue par le comité de pilotage			
ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE		AMÉLIORER L'EXISTANT	
Créer un réseau magistral	Proposer un réseau pour tous les secteurs de l'agglomération	Améliorer certains aménagements existants	Poursuivre la pacification de la voirie urbaine
<i>Finir l'aménagement des axes à fort potentiel avec des infrastructures confortables</i>	<i>Créer un réseau continu desservant l'ensemble des communes de l'Agglomération, articulé avec les axes magistraux</i>	<i>Traiter les carrefours complexes, mettre aux normes certains aménagements sous dimensionnés</i>	<i>Repenser les plans de circulation, réduire le transit et la vitesse aux abords des lieux de vie (école, commerces, équipements publics, ..)</i>
<i>Relier ces réseaux avec les voies vertes et véloroutes du Département</i>			

Le nouveau schéma directeur cyclable se présente sous la forme d'un atlas cartographique, annexé à la présente délibération, qui comporte deux programmations :

- aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 ;

- aménagements à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033.

Les types d'aménagements pressentis ont été également identifiés parallèlement à la programmation : sites propres (pistes, voies vertes), marquages séparatifs (bandes cyclables, chaudiou,..), mixte (double sens cyclable, zone 30, ..), jalonnement avec aménagements ponctuels.

Dans l'élaboration de la programmation 2022-2027, il a été recherché un équilibre entre les aménagements à réaliser sur le réseau magistral, les connexions des communes à ce réseau et les interventions à l'échelon intra-communal.

Ce nouveau schéma directeur cyclable est ambitieux. Il doit permettre de doubler le linéaire du réseau cyclable et en particulier les aménagements en site propre :

	Situation actuelle	2027	2033
Sites propres (pistes, voies vertes)	35,5 km	72,7 km	113,5 km
Marquages séparatifs (bandes cyclables, chaudiou)	41,5 km	57,3 km	61,5 km
Total*	77 km	130 km	175 km

** Double sens cyclable, zone de rencontre et itinéraire de jalonnement non compris*

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre des aménagements programmés pour la période 2022-2027 s'élève à 16,6 millions d'euros HT (hors études et acquisitions foncières) ce qui porte l'investissement en travaux à 34 €/hab/an. Pour mémoire, l'ADEME préconise un investissement de 30€/hab/an pour atteindre les objectifs nationaux de 9% de part modale pour le vélo.

Dans le cadre de nouveau schéma directeur, il est proposé d'étudier la faisabilité de deux passerelles piétonnes et cyclables :

- Entre Castelnau-de-Levis et Terssac : elle permettrait un accès direct et sécurisé de Castelnau-de-Levis vers Albi (environ 25 minutes de centre à centre) et au réseau magistral pour les déplacements du quotidien et de loisirs. Elle contribuerait également au projet départemental de création de l'axe structurant en voie propre ou partagée entre Saint-Sulpice-la-Pointe et Albi, inscrit dans le plan départemental Tarn à Vélo (axe vallée du Tarn).
- Entre Lescure-d'Albigeois et Albi (plaine du Gô) : elle permettrait une liaison directe, sécurisée et sans dénivelé entre Lescure-d'Albigeois et Albi (15 minutes de centre à centre) et assurerait la continuité cyclable sur l'axe vallée du Tarn en rejoignant l'itinéraire cyclable Albi – Ambialet.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 2 juillet 2013 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,

VU la délibération en date du 28 septembre 2017 approuvant le plan de déplacements urbains,

VU la délibération en date du 21 juillet 2020 approuvant la révision du schéma directeur cyclable communautaire,

VU l'atlas cartographique du nouveau schéma directeur cyclable communautaire qui présente les aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 et ceux à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021 et du comité de pilotage de l'étude, dont font partie les membres de la commission mobilité-urbanisme, réuni le 2 décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE

- la stratégie du nouveau schéma directeur cyclable communautaire ;
- l'atlas cartographique qui présente les aménagements à réaliser sur la période 2022-2027 et ceux à étudier sur la période 2022-2027 pour une réalisation entre 2028-2033.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_246 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°
2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_246 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU GRAND ALBIGEOIS

Pilote : Urbanisme

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 11 février 2020. Le code de l'urbanisme rend possible son évolution par voie de modification, en application des articles L.153-36 et suivants.

Dans ce cadre, par arrêté communautaire du 23 mars 2021, une procédure de modification de droit commun a été engagée ayant pour objet de :

- Faire évoluer des orientations d'aménagement de programmation (OAP),
- Créer ou modifier des emplacements réservés (ER) et des secteurs de projet,
- Adapter des étiquettes de zones,
- Délimiter des prescriptions sur certains sites au titre des éléments de patrimoine à préserver,
- Créer ou ajuster des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL),
- Adapter certaines dispositions réglementaires : réduction du plafond de la surface de vente autorisée pour le commerce dans les zones urbaines mixtes, réintroduction de marges de recul le long de l'axe A 68/RN 88 notamment.

Par décision du 18 mai 2021, la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a dispensé la procédure de modification d'un complément d'évaluation environnementale considérant que « le projet n'est pas susceptible d'entraîner des incidences négatives additionnelles notables sur l'environnement ».

La commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a émis un avis favorable assorti d'une réserve.

Le projet de modification a été transmis pour avis aux communes membres ainsi qu'aux personnes publiques associées (PPA) : services de l'Etat, région Occitanie, département du Tarn, chambres consulaires et syndicat mixte du SCoT du Grand Albigeois.

Aucune commune n'a formulé d'observations sur le projet. Quatre avis ont été rendus par la chambre d'agriculture du Tarn, le syndicat mixte du SCoT, la direction départementale des territoires du Tarn (DDT) et la chambre de commerce et d'industrie du Tarn (CCI).

En complément de ces consultations, le projet a été soumis à l'avis du public, dans le cadre d'une enquête publique.

Suite à la saisine du tribunal administratif (TA), monsieur Michel Blanc a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du TA en date du 27 mai 2021.

La durée d'enquête publique a été fixée à 22 jours conformément aux dispositions de l'article L123-9 du code de l'environnement qui précisent que la durée de l'enquête peut être réduite lorsque le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

Aussi, l'enquête publique s'est déroulée du 2 au 23 juillet 2021 inclus selon les modalités précisées dans l'arrêté communautaire du 14 juin 2021 et portées à la connaissance du public par voie d'affichage et de presse, dans l'avis d'information du public.

Le projet de modification a recueilli dix-neuf observations du public parmi lesquelles certaines sont d'ordre général, d'autres « hors procédure ».

Après analyse du projet de modification ainsi que de l'ensemble des avis émis (CDPENAF, PPA et public), le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées le 26 août 2021.

Celui-ci a émis un avis favorable à la modification de droit commun n°2 du PLUi, assorti de deux réserves et de six recommandations ; celles-ci s'appuient sur des points soulevés par la CDPENAF, les PPA et le public ainsi que sur son analyse du projet de modification.

A l'issue de l'enquête publique, l'article L.153-43 du code de l'urbanisme prévoit que le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des communes et des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, soit approuvé par délibération du Conseil communautaire.

Aussi, dans cette perspective et au regard de l'ensemble des éléments présentés ci-avant, il est proposé d'une part, de « lever » les deux réserves formulées par le commissaire enquêteur en retirant le projet d'ER LES54 sur la commune de Lescure d'Albigeois et en réduisant celui envisagé sur la commune de Puygouzon (PUY23) et d'autre part, de prendre en compte certaines recommandations du commissaire enquêteur.

L'annexe à la présente délibération comporte le projet de PLUi amendé tenant compte des évolutions proposées à l'issue de l'enquête publique, tel qu'exposé ci-avant, prêt à être soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 11 février 2020 portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal, mis à jour par arrêtés en date du 2 octobre 2020 et du 24 août 2021 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2021 portant approbation de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 portant approbation de la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU l'arrêté de madame la présidente en date du 23 mars 2021 prescrivant la modification de droit commun du plan local d'urbanisme intercommunal ;

VU la décision n°2021DKO85 en date du 18 mai 2021 rendue par l'autorité environnementale dispensant la procédure de complément d'évaluation environnementale,

VU la décision de monsieur le président du tribunal administratif de Toulouse n°E2100077/31 du 27 mai 2021, par laquelle il désigne monsieur Michel Blanc en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté de madame la présidente en date 14 juin 2021 portant ouverture et organisation de l'enquête publique ;

VU les avis émis par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les personnes publiques associées et les communes ;

VU les observations du public formulées au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 au 23 juillet 2021 inclus ;

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur rendus le 26 août 2021 ;

VU le document annexé à la présente délibération qui présente le projet de PLUi modifié à l'issue de l'enquête publique.

VU l'avis favorable rendu par le Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021.

CONSIDERANT les avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des personnes publiques associées, des communes, les observations du public et le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur résultant de l'enquête publique.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de modification de droit commun n° 2 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois modifié pour prendre en compte certaines évolutions procédant des avis émis et de l'enquête publique, tel que présenté en annexe.

DIT QUE la présente délibération portant approbation du projet de modification de droit commun n° 2 du PLUi de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sera :

- affichée, conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, pendant un mois au siège de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ainsi que dans les mairies des communes membres concernées ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,

DIT QUE le dossier de PLUi, une fois approuvé par le Conseil communautaire, sera mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération à Saint-Juéry aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce document sera également consultable sur le site internet du Grand Albigeois.

PRÉCISE que cette délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_247 : CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DANS LE DOMAINE DE L'HYDROGÈNE ET DES NOUVELLES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LCAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_247 : CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES DANS LE DOMAINE DE L'HYDROGÈNE ET DES NOUVELLES MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE ALBIGEOIS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2021, le principe de constitution d'une structure associative réunissant au sein d'un campus H2 la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et les acteurs de la formation professionnelle et universitaire intéressés par la filière hydrogène a été validé.

Cette association vise le développement de formations initiales et continues mais aussi le développement de la recherche dans le domaine de l'hydrogène et des nouvelles mobilités dans le but de :

- disposer d'un niveau de qualification et de compétences élevées dans ce secteur,
- développer et renforcer des liens entre établissements de formation et entreprises,
- faciliter l'insertion professionnelle des personnes formées.

Pour bâtir ce projet, plusieurs objectifs ont été identifiés :

- Objectif 1 : créer un écosystème mobilisant les acteurs du développement de l'enseignement, de la formation et de la recherche sur l'H2 et les mobilités décarbonées,
- Objectif 2 : mutualiser les compétences et les moyens des acteurs partenaires,
- Objectif 3 : favoriser le développement d'activités d'enseignement et de formation,
- Objectif 4 : favoriser le développement d'activités de recherche et l'innovation technologique,
- Objectif 5 : créer des liens avec la future société d'économie mixte, structure pilote des équipements/supports techniques.

La création de la structure associative de type loi 1901, à but non lucratif, nommée Alb'hy campus, est fondée sur les principes suivants :

- Objet : création, animation et promotion d'un réseau de formation et de recherche afin de contribuer à l'amélioration et l'étendue des connaissances sur l'H2 et les nouvelles mobilités.
- Composition et gouvernance : l'association se compose de membres titulaires (également membres fondateurs) et de membres associés.

Les membres titulaires identifiés sont la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la ville d'Albi, la région Occitanie, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Tarn, la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Tarn,

le CFA automobile Maurice Emile Pezous, l'IMT Mines Albi, l'INU Champollion, le lycée Rascol et l'AFPA.

L'association sera administrée par un conseil de dix-sept membres, élus par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple :

- 5 représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- 3 représentants de la ville d'Albi,
- 2 représentants de la région Occitanie,
- 1 représentant de la CCI,
- 1 représentant de la CMA,
- 1 représentant de l'IMT Mines,
- 1 représentant de l'INU Champollion,
- 1 représentant du Lycée Rascol,
- 1 représentant du CFA automobile Maurice Emile Pezous,
- 1 représentant de l'AFPA.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un bureau composé de :

- Un président : un représentant issu des organismes de formation
- Un secrétaire : un représentant de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- Un trésorier : un représentant issu des organismes de formation

- Ressources de l'association :

Les ressources de l'association comprendront les subventions et éventuellement le mécénat.

L'association a vocation à être créée au cours du premier trimestre 2022, dès l'obtention des accords de la part des membres-fondateurs.

Il est aussi proposé de désigner les représentants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein de cette future association.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Conseil communautaire du 28 septembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

CONSIDERANT l'intérêt au titre de ses compétences en développement économique et enseignement supérieur à développer un pôle local de formation pouvant alimenter le développement de la filière hydrogène autour des mobilités nouvelles,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création de l'association Alb'hy Campus qui réunit la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Ville d'Albi et les acteurs de la formation professionnelle et universitaire intéressés par la filière hydrogène et les nouvelles mobilités,

APPROUVE les projets de statuts ci-annexés,

DESIGNE pour représenter la communauté d'agglomération de l'Albigeois au sein de l'association Alb'hy Campus :

- Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
- Monsieur Camille DEMAZURE
- Monsieur Jean-François ROCHEDREUX
- Monsieur Gérard POUJADE
- Monsieur Roland GILLES

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_248 : ZAC ECO² RIEUMAS – MODIFICATION CESSION DE
PARCELLES À
GÉNÉRALE BISCUITERIE MÉDITERRANÉENNE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_248 : ZAC ECO² RIEUMAS – MODIFICATION CESSION DE PARCELLES À GÉNÉRALE BISCUITERIE MÉDITERRANÉENNE

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Le directeur général d'un important groupe agroalimentaire en Algérie, souhaite créer une unité de production de biscuiterie industrielle (biscuits secs de conservation) et développer cette activité sur les marchés français et plus largement européens. A ces fins, il a créé une entité spécifique, la SAS Générale Biscuiterie Méditerranéenne (GBM) société familiale dont il est le principal associé (70% du capital social) et président. Le financement du projet a vocation à être assuré à partir d'actifs qu'il possède dans le sud de la France.

Le directeur général de la société en cours de constitution, est chargé de la mise en œuvre du projet, de son implantation en Occitanie et du développement de l'outil de production. L'entreprise a confirmé son choix de retenir l'Albigeois et de s'implanter sur la ZAC Eco²Rieumas.

Durant la première année de production, l'entreprise sera composée de douze employés, avec le recrutement local d'une dizaine de salariés. Dès le début de l'activité, 90 % de la production sera destinée à l'exportation car les marchés sont déjà existants sur un certain nombre de pays.

Le projet immobilier consiste en la construction d'un bâtiment de 500 m² qui comprendra un atelier pour la fabrication et la production des biscuits secs ainsi que les bureaux du siège de l'entreprise.

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communautaire a décidé d'approuver la vente, à la société Générale Biscuiterie Méditerranéenne, du lot n°6 et 7 de la ZAC Eco² Rieumas, pour la réalisation de ce projet de construction d'un bâtiment d'activité, au prix de cession de 39 € HT/m².

Pour des contraintes liées à l'aménagement de la zone d'activité (zonage), il doit être proposé le déplacement de l'activité sur deux autres terrains. La réalisation du projet immobilier passe désormais par la cession des lots 34 et 35 d'une surface respective de 1443 m² et 1660 m² avant arpentage. Les conditions tarifaires de ventes restent inchangées excepté une surface globale de vente plus importante qu'initialement.

Cette vente sera associée à une recette pour l'agglomération d'un montant de 121 017 € HT, TVA sur marge en sus.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique du territoire de disposer d'un tissu d'entreprises agroalimentaires varié et dense,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente, à la société Générale Biscuiterie Méditerranéenne, ou à toute autre personne morale s'y substituant, des lots n°34 et 35 de la ZAC Eco² Rieumas, pour une surface globale estimée à 3103 m² avant arpentage, dans les conditions prévues lors de la délibération du 28 septembre 2021 soit au prix de cession de 39€/ m² TVA sur marge en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_249 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSION DE LOTS À RCP MECANICS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_249 : ZAC ECO²RIEUMAS – CESSION DE LOTS À RCP MECANICS

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Créée en janvier 1992 et localisée à Gaillac, RCP est une entreprise de 19 personnes spécialisée dans le secteur d'activité de la mécanique industrielle. Elle travaille à parité pour l'aéronautique et pour les autres secteurs industriels, sa spécialité étant la réalisation de petites pièces en moyenne et grande série.

Contrainte par l'exiguïté de son bâtiment de 1 500 m² et souhaitant rejoindre un pôle d'activités industrielles en lien avec son secteur, RCP envisageait dès 2017 une relocalisation sur Rieumas.

Par délibération du 17 décembre 2019 et compte tenu des prévisions de développement de l'emploi et également de l'intérêt de la consolidation d'un pôle de compétence « mécatronique », le Conseil communautaire décidait d'approuver la vente de la parcelle lot 23 de 8015 m² à la société RCP, à des fins de construction d'un bâtiment industriel au prix de cession de 15€/ m² TVA sur marge en sus.

Depuis la décision prise par la communauté d'agglomération de l'Albigeois de valider la vente et soutenir financièrement le projet, le montage de l'opération a évolué. L'entreprise souhaite faire l'acquisition d'une plus grande parcelle de terrain pour son projet, revu à la hausse. La réalisation du projet immobilier passe désormais par la cession du lot 23 initialement dévolu à RCP, mais également d'une partie du lot 22, soit une surface globale de 9575 m² environ avant arpentage.

Cette vente sera associée à une recette pour l'agglomération d'un montant de 143 625 € HT. L'entreprise de son côté sera éligible à une subvention d'investissement octroyée par la région Occitanie dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

RCP prévoit la réalisation d'un investissement à hauteur de 1,8 M€ pour son projet de relocalisation. Le développement de l'entreprise a vocation à être accompagné par la création d'une quinzaine d'emplois supplémentaires dans les trois ans à venir.

D'un point de vue du développement des filières, avec l'implantation déjà effective des entreprises Mecanumeric et AGV Mécatronique sur le parc d'activités Eco² Rieumas, l'installation de RCP est de nature à contribuer à l'éclosion d'un futur pôle de compétences mécatronique.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire 17 décembre 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2021,

VU l'avis des Domaines,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le territoire Albigeois de se doter de pôles de compétences synonymes d'un volume important d'emplois qualifiés,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente à la société RCP, ou à toute personne morale s'y substituant, de la parcelle d'une surface de 9575 m² avant arpentage sur la ZAC d'Eco² Rieumas, (une partie du lot 22 et le lot 23) à des fins de construction d'un bâtiment industriel dans les conditions prévues lors de la délibération du 17 décembre 2019 soit au prix de cession de 15€/ m² TVA sur marge en sus.

AUTORISE la région Occitanie Pyrénées Méditerranée à participer en cofinancement à l'aide à l'immobilier d'entreprises décidée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de l'entreprise RCP Mechanics,

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué au développement économique, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_250 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – ENTREPRISE ADAPTÉE
LES MAINS VERTES

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONGEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Pascal PRAGNERE, Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_250 : AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – ENTREPRISE ADAPTÉE LES MAINS VERTES

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'entreprise adaptée Les Mains Vertes, créée en 1997 par l'association AGAPEI, souhaite poursuivre son développement et son engagement dans l'insertion au profit des personnes en situation de handicap.

Située en périphérie d'Albi sur la commune de Cambon d'Albi, elle est positionnée sur deux activités principales :

- L'entretien des espaces verts pour les entreprises et les particuliers ;
- L'entretien de locaux sportifs, industriels et commerciaux pour le compte des entreprises et collectivités.

Elle emploie aujourd'hui 27 personnes et réalise un chiffre d'affaire de 610 000 €.

L'entreprise a pour projet d'étendre son champ d'action à l'ensemble du territoire départemental, de développer son offre de prestations et également de repositionner les salariés autour de métiers à plus forte valeur ajoutée.

Pour permettre la mise en place de ce projet, l'entreprise adaptée Les Mains Vertes doit adapter son outil de travail. Elle envisage la construction d'un bâtiment de 670 m² à usage de bureaux et d'ateliers sur la zone d'activité de Jarlard à Albi. Les investissements sont évalués à hauteur de 1,2 M€ et seront accompagnés de la création d'une dizaine d'emplois sur les cinq ans à venir, soit un objectif de 37 salariés en 2025.

Dans le cadre de ce projet de développement et au titre de la construction de son bâtiment, l'entreprise a déposé auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois une demande d'appui à l'immobilier d'entreprise.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois, chef de file en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise, a analysé la demande de l'entreprise. Conformément à la grille du règlement des aides aux entreprises voté en conseil du 27 mars 2017 et sous réserve d'une intervention financière de la région Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois pourrait soutenir l'entreprise à hauteur de 30 000 € soit environ 2 % de l'assiette éligible (1 245 000 €). L'aide attribuée donnerait lieu à signature d'une convention de financement, suivant le modèle annexé qui sera complété avec le retour de la région sur son appui financier.

Pour information, l'entreprise a également émis une demande d'appui financier auprès de la région Occitanie.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement transitoire des aides aux entreprises délibéré le 27 mars 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 octobre 2021,

CONSIDÉRANT l'intérêt à accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire, créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement,

Madame Marie-Pierre BOUCABEILLE ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'accorder à l'entreprise adaptée Les Mains Vertes une aide à l'immobilier d'un montant de 30 000 €, sous réserve de l'obtention d'un accord de cofinancement de la part de la région Occitanie.

APPROUVE le projet de convention entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et l'entreprise adaptée ci-annexé

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_251 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAAF
OCCITANIE -
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Pascal PRAGNERE, Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_251 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAAF OCCITANIE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Le volet agriculture du plan de relance atteint 1,2 milliards d'euros, décliné en de nombreuses mesures. La mesure n°13 du plan de relance est dédiée au partenariat État/collectivités au service des projets alimentaires territoriaux (amplification), doté de 80 millions d'euros au niveau national.

L'objectif est de soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) pour faire des territoires des moteurs d'une agriculture et une alimentation saines, sûres et durables dans les territoires. Des enveloppes régionales sont mises en place et la région Occitanie se voit ainsi dotée d'une enveloppe de 10 millions d'euros dans le cadre du contrat de plan Etat-région (CPER). Ces fonds sont mobilisables via un appel à candidatures régional avec instruction conjointe de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de la région Occitanie.

Le projet alimentaire territorial de l'Albigeois, créé en 2018 sous l'impulsion de la ville d'Albi et en partenariat avec de nombreuses structures du territoire dont la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a été labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en avril 2021. Il consolide un programme large d'actions liées aux grands enjeux de l'alimentation et portées par les partenaires du PAT.

La ville d'Albi, en accord avec le comité de pilotage du PAT de l'Albigeois, a déposé un dossier de candidature à cet appel à projets auprès de la DRAAF Occitanie. L'objectif est de pouvoir obtenir des financements sur des actions en cours pour lesquelles un soutien financier à la mise en œuvre paraît nécessaire. Cet appel à candidatures est aussi l'occasion de faire émerger de nouveaux partenariats et d'accompagner le développement de nouveaux projets. En tant que partenaire du PAT, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été sollicitée afin d'intégrer ses actions à cette candidature.

Deux actions relèvent du périmètre d'intervention du PAT :

- l'évènement grand public Fermes en ville qui sensibilise aux enjeux d'une alimentation saine et locale ;
- le projet de création d'une exploitation agroforestière indiqué au plan économie sociale et solidaire de la communauté d'agglomération.

Pour l'évènement Fermes en ville, il s'agirait de financer essentiellement des dépenses d'organisation et de logistique événementielle (environ 15K€). La création d'une exploitation agricole serait quant à elle conditionnée à la réalisation d'une étude d'opportunité et le cas échéant de conception, pour un coût de prestation d'environ 30K€.

Selon la nature des dépenses retenues, le taux de subventionnement dans le cadre de l'appel à projet pourra atteindre 70%.

S'agissant des organismes publics, la DRAAF Occitanie prendra en considération les seules actions ayant fait l'objet d'une délibération préalable autorisant l'exécutif à solliciter un financement dans le cadre de cet appel à projets.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

VU l'enjeu que représente l'alimentation sur notre territoire et la pertinence de mener de nouvelles actions en la matière,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la sollicitation d'un financement pour les deux actions pré-citées dans le cadre de la candidature de la ville d'Albi à l'appel à projets PAT de la DRAAF Occitanie.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_252 : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2022 -
COMMERCES DE DÉTAIL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Pascal PRAGNERE, Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_252 : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2022 - COMMERCES DE DÉTAIL

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le titre III de la loi n° 015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques précise que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle et dérogatoire par décision du maire après avis du Conseil municipal dans la limite de douze dimanches par an.

La liste des douze dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Cette dérogation est collective et, dans ce cadre, aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

En contrepartie, les salariés concernés par cette mesure ont droit à un salaire payé au moins double, soit payé 200 % du taux journalier et un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Dans les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 400 m², si un jour férié est travaillé, à l'exception du 1er mai, il est déduit des dimanches désignés par le maire dans la limite de trois.

Pour la ville d'Albi, cette dérogation s'applique à tous les commerce de détail de la commune non compris dans le périmètre classé en zone touristique au sens de l'article L3132-25 du code du travail par arrêté de monsieur le Préfet du Tarn en date du 27 mars 2015.

Les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est inférieure à 400m² peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche jusqu'à 13h00. Désormais, ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordées par le maire.

Il est rappelé que le préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (article L3132-29 et 30 du code du Travail). A Albi, il existe des arrêtés préfectoraux imposant la fermeture dominicale dans les branches d'activité suivantes :

- Arrêté préfectoral du Tarn en date du 8 août 2014 relatif à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à dominante alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m².
- Arrêté préfectoral du Tarn en date du 14 novembre 2017 relatif à la fermeture dominicale des magasins de vente relevant du secteur d'activité de l'habillement.

- Arrêté préfectoral du Tarn en date du 14 novembre 2017 relatif à la fermeture dominicale des magasins de vente relevant du secteur d'activité de la chaussure.
- Accord sur la limitation du travail des salariés des commerces les dimanches et jours fériés 2022, en cours de signature au moment de la rédaction de ces lignes.

Ces branches d'activité ne pourront donc ouvrir leurs commerces que dans la limite des dimanches accordés par le préfet. Pour les commerces de détail non alimentaire, des dérogations au repos dominical peuvent donc être accordées par le maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq avant l'entrée en vigueur de la loi du 7 août 2015. La liste des dimanches doit être arrêtée par le maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi du 7 août 2015, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches, doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil municipal qui doit rendre un avis simple ;
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Pour l'année 2022, la ville d'Albi a soumis la proposition la suivante :

Pour les commerces de détail alimentaire et à dominante alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m² , les magasins de vente relevant du secteur d'activité de l'habillement (hors zone d'intérêt touristique) et les magasins de vente relevant du secteur d'activité de la chaussure (hors zone d'intérêt touristiques), les dimanches proposés sont les suivants :

- le dimanche 16 janvier 2022 (premier dimanche des soldes d'hiver*)
- le dimanche 26 juin 2022 (premier dimanche des soldes d'été*)
- le dimanche 4 décembre 2022 (dimanche fixé par le maire en fonction des réalités locales)
- les dimanches 11 et 18 décembre 2022 (dimanches résultant de l'accord 2021 entre les partenaires sociaux)

Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :

- les dimanches 16 et 23 janvier 2022
- le dimanche 13 mars 2022
- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 18 septembre 2022
- le dimanche 16 octobre 2022
- les dimanches 11 et 18 décembre 2022

Pour les « commerces de matériel agricole, de céréales, de tabac non manufacturé, de semences, d'aliments pour le bétail, de fleurs, plantes, grains,

engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux», les dimanches proposés sont les suivants :

- le dimanche 20 mars 2022
- les dimanches 10 et 17 avril 2022
- le dimanche 30 octobre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les « commerces de détail d'appareils électroménagers », les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 16 et 23 janvier 2022
- le dimanche 22 mai 2022
- le dimanche 26 juin 2022
- les dimanches 4 et 11 septembre 2022
- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail d'autres équipements du foyer, les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 16 et 23 et 30 janvier 2022
- le dimanche 6 mars 2022
- le dimanche 29 mai 2022
- le dimanche 26 juin 2022
- les dimanches 4 septembre 2022
- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail de jeux et jouets, les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail autres que ceux précédemment cités, les dimanches proposés sont les suivants :

- les deux premiers dimanches des soldes d'hiver*, soit les dimanches 16 et 23 janvier 2022
- 8 dimanches de la saison estivale, soit les dimanches 26 juin 2022, 3, 10, 17 et 24 juillet 2022, ainsi que les dimanches 7, 14 et 21 août 2022
- les deux dimanches précédant Noël, soit les dimanches 11 et 18 décembre 2022

**Les dimanches prévus dans le cadre de la période des soldes (été et hiver) sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année selon l'impact des mesures sanitaires en vigueur.*

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.3132-26 et R.3132-21 du code du travail,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 3 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO

DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur la liste des dimanches tels que définis ci-après pour déroger en 2022 au repos dominical dans les commerces désignés.

Pour les commerces de détail alimentaire et à dominante alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², les magasins de vente relevant du secteur d'activité de l'habillement (hors zone d'intérêt touristique) et les magasins de vente relevant du secteur d'activité de la chaussure (hors zone d'intérêt touristiques), les dimanches proposés sont les suivants :

- le dimanche 16 janvier 2022 (premier dimanche des soldes d'hiver*)
- le dimanche 26 juin 2022 (premier dimanche des soldes d'été*)
- le dimanche 4 décembre 2022 (dimanche fixé par le maire en fonction des réalités locales)
- les dimanches 11 et 18 décembre 2022 (dimanches résultant de l'accord 2021 entre les partenaires sociaux)

Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir :

- les dimanches 16 et 23 janvier 2022
- le dimanche 13 mars 2022
- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 18 septembre 2022
- le dimanche 16 octobre 2022
- les dimanches 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de matériel agricole, de céréales, de tabac non manufacturé, de semences, d'aliments pour le bétail, de fleurs, plantes, grains, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux», les dimanches proposés sont les suivants :

- le dimanche 20 mars 2022
- les dimanches 10 et 17 avril 2022
- le dimanche 30 octobre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail d'appareils électroménagers, les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 16 et 23 janvier 2022

- le dimanche 22 mai 2022
- le dimanche 26 juin 2022
- les dimanches 4 et 11 septembre 2022
- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail d'autres équipements du foyer, les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 16 et 23 et 30 janvier 2022
- le dimanche 6 mars 2022
- le dimanche 29 mai 2022
- le dimanche 26 juin 2022
- les dimanches 4 septembre 2022
- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail de jeux et jouets, les dimanches proposés sont les suivants :

- les dimanches 20 et 27 novembre 2022
- les dimanches 4, 11 et 18 décembre 2022

Pour les commerces de détail autres que ceux précédemment cités, les dimanches proposés sont les suivants :

- les deux premiers dimanches des soldes d'hiver*, soit les dimanches 16 et 23 janvier 2022
- 8 dimanches de la saison estivale, soit les dimanches 26 juin 2022, 3, 10, 17 et 24 juillet 2022, ainsi que les dimanches 7, 14 et 21 août 2022
- les deux dimanches précédant Noël, soit les dimanches 11 et 18 décembre 2022

**Les dimanches prévus dans le cadre de la période des soldes (été et hiver) sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année selon l'impact des mesures sanitaires en vigueur.*

DIT que la présente délibération sera notifiée aux maires des seize communes de la communauté d'agglomération de l'Albigois au regard de leurs prérogatives pour arrêter le cas échéant et après avis de leur Conseil municipal la liste des dimanches autorisant les commerces présents sur leur territoire à déroger au repos dominical.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_253 : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT
ANNULATION DE COMMANDE DE DEUX MIDIBUS.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Pascal PRAGNERE, Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_253 : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL PORTANT ANNULATION DE COMMANDE DE DEUX MIDIBUS.

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé fin 2017 de procéder à l'acquisition de deux midibus de 90 places à motorisation électrique.

Elle s'est rapprochée de la centrale d'achat des transports publics (CATP) qui avait conclu en 2014 un accord cadre mono attributaire avec la SAFRA pour la fourniture de bus relevant de la catégorie précitée.

A la demande de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la CATP a conclu un marché subséquent notifié à la SAFRA le 4 janvier 2018. La SAFRA s'était engagée sur un délai de livraison de 42 semaines à compter de la date d'émission du bon de commande pour une commande d'un à trois véhicules.

Un bon de commande n° 1 a été émis le 26 janvier 2018 pour l'acquisition de deux véhicules midibus 90 places, électrique avec un délai de livraison de 44 semaines.

La livraison aurait donc dû intervenir la première semaine de décembre 2018.

Plusieurs difficultés sont survenues dans le cadre de l'exécution de ce marché subséquent, qui ont entraîné un retard de livraison substantiel.

En premier lieu, la SAFRA a été confrontée à une difficulté relative à la livraison du moteur thermique d'hybridation. Elle en a ainsi informé la communauté d'agglomération de l'Albigeois par courrier en date du 10 mai 2019. La SAFRA a alors indiqué à cette dernière que la livraison serait reportée fin 2019.

En second lieu, et surtout du fait du retard initial de livraison, les dernières évolutions des normes anti-pollution ont contraint la SAFRA à devoir réaliser une nouvelle homologation de ces véhicules avec une motorisation Euro 6. Par courrier en date du 26 octobre 2020, la SAFRA a donc indiqué à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qu'elle ne pourrait procéder à la livraison des deux véhicules dans un délai proche.

Pour pallier ce retard et disposer d'un nombre de bus suffisant, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a prolongé la durée d'exploitation de bus qui auraient dû être remplacés compte tenu de leur vétusté et des coûts d'entretien générés.

Dans ce contexte, la SAFRA a proposé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de procéder à l'annulation de la commande initiale, à l'amiable, sans frais d'annulation.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a accepté la proposition de la SAFRA.

Dans ces conditions, la CATP et SAFRA sont rapprochées et ont convenu de la conclusion d'un protocole transactionnel en vertu de l'article 2044 du code civil.

Le protocole transactionnel a pour objet de mettre un terme à la réalisation des prestations prévues au bon de commande n° 1 et à leurs relations contractuelles, telles qu'elles résultent du marché subséquent n° 2014-01-25.

D'un commun accord entre les parties, le protocole emporte transaction, au sens des articles 2044 du code civil, et a, notamment entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort en application de l'article 2052 dudit code.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de protocole transactionnel ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé à conclure avec la centrale d'achat du transport public et la société SAFRA visant à acter l'annulation de commande de deux midibus et la résiliation du marché subséquent n° 2014-01-25.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer ledit protocole d'accord.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_254 : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE
PUBLIC DU PARC DE STATIONNEMENT DES CORDELIERS CONCLU AVEC LA
SOCIÉTÉ INTERPARKING

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_254 : AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU PARC DE STATIONNEMENT DES CORDELIERS
CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ INTERPARKING

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a confié à la société Interparking France depuis le 1^{er} mai 2012 et pour une durée de trente ans, la délégation de service public (DSP) du stationnement du parking des Cordeliers

Dans le cadre de la procédure de passation du contrat de délégation de service public, le concessionnaire a présenté un bilan d'exploitation prévisionnel dans lequel apparaissait un montant de taxe foncière à hauteur de 45 000 euros qui a semblé surestimé. Les négociations entre l'autorité délégante et le concessionnaire ont conduit à une révision à la baisse de ce montant de taxe foncière, opération qui a impacté le bilan d'exploitation prévisionnel.

Or, le montant de la taxe foncière effectivement appelé par les services fonciers a été d'environ 93 000 euros. Ce montant était plus élevé que le montant initialement estimé par le concessionnaire et par voie de conséquence, plus élevé que le montant communiqué par la collectivité.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a saisi les services fiscaux pour demander une révision du montant de la taxe foncière, considérant notamment que le montant de taxe foncière du parc de stationnement du Vigan est de l'ordre de 24 000 euros.

La Direction Départementale des Finances Publiques a accueilli favorablement la demande de la collectivité et a procédé à une révision de la base imposable en optant pour la méthode d'évaluation par comparaison avec les autres parcs de stationnement (Vigan et Sainte-Cécile).

Le montant annuel de la taxe foncière est depuis de l'ordre de 56 000 euros.

Pour rappel, le concessionnaire verse depuis 2013 une redevance annuelle de 360 000 euros, le contrat présentant depuis le début d'exécution un déficit annuel de l'ordre de 700 000 euros.

Il est proposé de conclure un avenant au contrat de DSP pour minorer le montant de la redevance annuelle de l'écart entre le montant de taxe foncière estimé par le délégataire au moment de la formalisation de son offre, à savoir 45 000 euros et le montant estimatif indiqué par la collectivité lors des négociations, à savoir 25 000 euros soit un écart de 20 000 euros.

La régularisation interviendrait à compter de 2013, date du premier versement de la contribution annuelle.

Aussi, le montant de la contribution annuelle serait fixé à compter de l'année 2022 à 340 000 euros.

Au titre de l'année 2021, le montant de la contribution annuelle serait ramené à 200 000 euros pour tenir compte de l'impact de cette régularisation à compter de l'année 2013.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contrat de délégation de service public pour le parc de stationnement des Cordeliers conclu avec la société Interparking,

VU le projet d'avenant n° 3 ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
6 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat concession du service public de stationnement souterrain des Cordeliers ci-annexé.

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_255 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_255 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Camille DEMAZURE, rapporteur,

La signature en 2019 d'un contrat de transition écologique marque la volonté de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de se positionner comme animateur de la transition écologique sur le territoire.

Son ambition en faveur de la biodiversité s'est notamment traduite par l'approbation, lors du Conseil communautaire du 29 juin 2021, d'un engagement en faveur de la biodiversité, portant sur trois axes.

Dans l'axe 1 de l'engagement, il est affiché la volonté de réaliser un atlas de la biodiversité intercommunal. Cet atlas s'appuierait sur les études et inventaires déjà existants ou en cours (inventaire du conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées, ABC de la ville d'Albi, ...) et viendrait à la fois les valoriser et les compléter, pour :

- permettre une meilleure connaissance de la biodiversité à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération, qui pourra notamment être retranscrite dans les documents d'urbanisme tel le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sous la forme des trames verte et bleue ;
- faciliter la prise en compte des enjeux biodiversité dans les politiques locales en permettant d'appuyer les préconisations d'aménagement des espaces gérés par la communauté d'agglomération sur des données d'inventaire et de terrain ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité, via la diffusion des résultats et l'implication des citoyens dans le recueil des données via des programmes de sciences participatives.

De nombreux acteurs locaux, tels que la ligue de protection des oiseaux (LPO) - qui avait coordonné l'atlas de biodiversité de la ville d'Albi, le conservatoire d'espaces naturels (CEN) ou encore le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE), pourront prendre part à cette démarche.

Le plafond de la subvention accordée par l'office français de la biodiversité est fixé à 23 000 €, couvrant au maximum 80 % des coûts du projet pour des projets d'une durée de 24 à 36 mois. Le coût d'un atlas à l'échelle de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a été estimé à environ 50 000 €. Si la candidature de la communauté d'agglomération à l'appel à projet est retenue, le reste à charge serait alors de 27 000 €.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de la biodiversité tel que délibéré le 29 juin 2021 (DEL2021_138),

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 12 octobre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la candidature de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à l'appel à projet 2021 atlas de la biodiversité mené par l'office français de la biodiversité,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_256 : EAU POTABLE - RÈGLEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_256 : EAU POTABLE - RÈGLEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est titulaire de la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry
- par le syndicat mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn.

Sur le périmètre de la régie d'eau potable du grand Albigeois, depuis le transfert de la compétence, les règlements communaux existants continuent de s'appliquer.

Dans la continuité de la création et la mise en œuvre du service communautaire de l'eau, il est nécessaire d'adopter un règlement de service unique, en conformité avec les évolutions réglementaires des dernières années.

Le nouveau règlement de service précisera les limites de prestation entre le service de l'eau et les usagers.

Afin de préciser les dispositions générales du service (droit et obligation du service et des abonnés), de définir les règles en matière d'abonnement, de branchement, de compteurs, d'installations intérieures, de facturation et toutes autres dispositions particulières nécessaires au fonctionnement du service, il est proposé la structure suivante :

1. DISPOSITIONS GENERALES
2. ABONNEMENT
3. BRANCHEMENTS
4. COMPTEURS
5. INSTALLATIONS INTERIEURES
6. TARIFS, MODALITES DE PAIEMENT ET FACTURATION
7. PERTURBATION DE LA FOURNITURE D'EAU
8. INTERDICTIONS – NON RESPECT DU REGLEMENT
9. DISPOSITIONS PARTICULIERES
10. LISTE DES DOCUMENTS ANNEXES

Aussi, je vous demande d'approuver le règlement de service, en vue de son application à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement de service et ses annexes,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement de service de l'eau potable ci-annexé.

DÉCIDE de son application à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_257 : TARIFS DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_257 : TARIFS DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

Les éléments relatifs à la tarification de l'eau potable concernent la régie d'eau potable du Grand Albigeois qui couvre le territoire de quatre communes à savoir : Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement du service public de l'eau potable doivent être couvertes par les recettes générées.

Ces recettes proviennent en majeure partie de factures d'eau payées par l'utilisateur et des factures de prestations diverses (tels que les travaux de raccordement au réseau). Les autres sources de recettes sont les subventions et l'emprunt.

Les tarifs de base proposés pour atteindre l'équilibre budgétaire sont les suivants :

- Tarif de la redevance agence de l'eau prélèvement

Cette redevance est payée par la communauté d'agglomération à l'agence de l'eau au titre des prélèvements d'eau brute dans le Tarn.

La répercussion sur le tarif de l'eau 2022 de cette redevance est fixée à 0,08 € HT par m³ facturé.

Cette redevance est appliquée sur les quatre communes de la régie d'eau potable du Grand Albigeois.

- Tarif des parts fixes eau potable annuelles

Le montant est indépendant de la consommation individuelle. Il couvre les frais fixes du service, la mise à disposition et la maintenance de toutes ses infrastructures.

La part fixe intègre notamment l'amortissement des compteurs, mais aussi les frais fixes liés à la gestion du branchement dont le coût varie selon le diamètre.

Les tarifs proposés (en € HT) seront modulés selon le tableau suivant.

Diamètre	Albi	Arthès	Lescure d'Albigeois	Saint-Juéry
15	33,17	42,70	39,88	45,00
20	33,17	42,70	39,88	45,00
30	60,00			
40	70,00			
60	150,00			
80	200,00			
100	330,00			
150	490,00			

- Tarif du mètre cube d'eau

Le montant de la part variable dépend directement de la consommation. Elle est déterminée par la quantité d'eau consommée entre deux relevés.

Part variable en (€ HT / m ³)	
Albi	1,40
Arthès	1,29
Lescure d'Albigeois	1,68
Saint-Juéry	1,31

A ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la régie d'eau potable, s'ajouteront :

- La taxe sur la valeur ajoutée,
- La redevance lutte contre la pollution (reversée à l'agence de l'eau).

- Travaux et prestations diverses

Le conseil communautaire doit également valider les tarifs des travaux et des prestations diverses réalisées par la régie d'eau potable du Grand Albigeois.

- Concernant les valeurs des branchements d'eau pour les diamètres inférieurs à 40 mm, les prix seront calculés conformément au tableau de bordereau des prix ci-annexé sur la valeur du matériel de décembre 2021 (coût pondéré).

Pour les branchements de taille supérieure, la facturation sera calculée au tarif réel.

Le prix des terrassements sera calculé au réel en fonction des caractéristiques du branchement et de ses conditions de mise en œuvre (dimension, nature du terrain).

- Les interventions du service de l'eau en dehors de ses missions de gestion courante seront facturées sur la base du bordereau des prix ci-annexé ou à défaut au prix réel.
- Les interventions du service de l'eau suite à des casses sur réseaux et branchements dues à des entreprises extérieures leur seront facturées au coût réel.
- Les frais d'étalonnage des compteurs dont le diamètre est supérieur au DN15 seront facturés suivant les tarifs des prestataires en vigueur au moment de la réalisation.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'article 57 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui introduit le plafonnement de la part fixe,

VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,

VU l'article L2224-12-4 du CGCT qui prévoit la possibilité pour une facture de comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement,

VU le bordereaux de prix ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE la répercussion sur le tarif de l'eau potable de la redevance versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois au titre de la redevance prélèvement d'eau brute, soit 0,08 € HT par m³ facturé.

APPROUVE les tarifs des parts fixes eau potable annuelles comme suit en euros hors taxes (€ HT) :

Diamètre	Albi	Arthès	Lescure d'Albigeois	Saint-Juéry
15	33,17	42,7	39,88	45
20	33,17	42,7	39,88	45
30	60,00			
40	70,00			
60	150,00			
80	200,00			
100	330,00			
150	490,00			

APPROUVE les prix du mètre cube d'eau suivants :

Part variable en (€ HT / m ³)	
Albi	1,40
Arthès	1,29
Lescure d'Albigeois	1,68
Saint-Juéry	1,31

APPROUVE les tarifs 2022 des travaux et prestations diverses selon les modalités décrites en annexe.

DIT que l'ensemble des tarifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire.

RAPPELLE qu'à ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la régie d'eau potable, s'ajouteront :

- La taxe sur la valeur ajoutée,
- La redevance lutte contre la pollution (reversée à l'agence de l'eau).

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_258 : EAU POTABLE – REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D'EAU EN PLOMB À L'INITIATIVE DE L'USAGER – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LCAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_258 : EAU POTABLE – REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS D’EAU EN PLOMB À L’INITIATIVE DE L’USAGER – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Pilote : Eau potable

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

Depuis 1995, la mise en place de canalisations en plomb dans les nouvelles installations de distribution d’eau est interdite. Cette mesure s’inscrit dans un large programme de diminution des expositions au plomb.

En fait, ce matériau qui a été utilisé depuis l’origine pour les branchements d’eau potable, n’est plus employé depuis plus d’une vingtaine d’années pour la réalisation des branchements neufs.

Les branchements sont actuellement réalisés en polyéthylène.

En 1998, la réglementation européenne (transposée en droit français en 2001) a réduit progressivement la teneur maximale en plomb dans l’eau de distribution de 50 micro-grammes/litre à 25 micro-grammes/litre en décembre 2003, puis 10 micro-grammes/litre à partir de décembre 2013.

Sur le réseau de la régie d’eau potable du grand Albigeois, l’intégralité du réseau principal de distribution d’eau potable est exempt de plomb.

Les branchements en plomb alimentant les établissements considérés comme sensibles (écoles, crèches, hôpitaux, cliniques...) ont été remplacés.

Cependant certains branchements (partie de canalisation entre le réseau public et le compteur abonné) et surtout nombre de canalisations privées situées à l’intérieur des immeubles restent encore en plomb.

Dans le cadre de son programme pluriannuel d’investissement, la régie d’eau potable du grand Albigeois remplace systématiquement les branchements en plomb.

Toutefois, au-delà de ce programme pluriannuel de travaux, il arrive que certains usagers formulent la demande d’un remplacement anticipé de leur branchement.

Le règlement de service prévoit que toute modification d’un branchement à la demande de l’usager, soit au préalable validée par la régie d’eau potable du grand Albigeois, puis réalisée aux frais du demandeur.

Dans le cas d’une demande de modification de branchement d’eau en plomb, à l’initiative de l’usager, la régie d’eau potable du grand Albigeois prendrait alors à sa charge 50% du coût des travaux afin d’en favoriser le remplacement.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la prise en charge par la communauté d'agglomération de l'Albigeois de 50% du coût des travaux de remplacement dans le cas du renouvellement anticipé d'un branchement d'eau en plomb à l'initiative de l'abonné.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_259 : MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE
ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_259 : MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la compétence assainissement pour la totalité des seize communes membres. Ce territoire comporte les structures d'assainissement collectif suivantes :

- o 755 km de réseaux dont :
 - 48 km de réseaux de collecte de type unitaire (eaux usées et pluviales mélangées) ,
 - 427 km de réseaux de collecte eaux usées séparatif,
 - 280 km de réseaux de collecte eaux pluviales séparatif,
- o 76 postes de refoulement, 55 déversoirs d'orage,
- o 17 stations d'épuration.

Le schéma directeur d'assainissement approuvé en 2021 a établi un programme de travaux prioritaires à hauteur de 25 M€ HT sur 10 ans.

Il inclue le renouvellement continu des réseaux pour maintenir un âge moyen des conduites d'au moins 60 ans (durée actuelle d'amortissement financier des réseaux), sur ces 10 ans et les années suivantes. Pour maintenir cet objectif, il est nécessaire de garantir le renouvellement d'au moins 0,89 % des réseaux par an, soit 4,2 km en moyenne.

Le service public d'assainissement collectif communautaire est principalement financé par la redevance d'assainissement collectif.

Les tarifs actuels de la redevance communautaire d'assainissement collectif ont été approuvés par le Conseil communautaire du 3 juillet 2019 pour être appliqués à compter du 1^{er} août 2019.

Commune		Tarifs (€ HT/m³) appliqués depuis le 1er août 2019
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairrolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Cambon d'Albi, Arthès		1,44
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,84
	Part de 31 à 60 m ³	1,20
	Part de 61 à 100 m ³	1,42
	Part de 101 à 150 m ³	1,74
	Part de 151 à 200 m ³	2,06
	Part au delà de 200 m ³	2,38

Dans la perspective de financer durablement les emprunts, les amortissements liés au programme d'investissement et le fonctionnement du service, il est proposé de poursuivre le scénario retenu précédemment d'une augmentation annuelle du tarif de la redevance.

Une étude prospective financière du budget annexe assainissement collectif a été réalisée en septembre 2021 pour permettre un réajustement des redevances d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette étude tient compte des résultats de l'exercice 2021 et des propositions du budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2022.

Compte tenu :

- des dépenses d'investissement relatives :
 - > au renouvellement continu des réseaux d'assainissement,
 - > au renouvellement de deux postes de relevage,
 - > à l'amélioration d'unités de traitement (lagunes, unité du Clos de Rousset à Saint-Juéry),
 - > la création d'unités de traitement (Les Avalats à Saint-Juéry),
 soit plus de 4,315 M€ de travaux prévus en 2022,
- des dépenses de fonctionnement indispensables au bon fonctionnement des équipements de la régie,
- des évolutions variables d'une année à l'autre des consommations d'eau potable et par conséquent des volumes d'eaux usées rejetées,

il apparaît qu'une augmentation annuelle de 2% du tarif de la redevance d'assainissement est nécessaire. Cette augmentation permet de stabiliser l'épargne nette et de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

Il est donc proposé d'ajuster le tarif comme suit :

Commune		Tarifs (€ HT/m ³) applicables à compter du 1er janvier 2022
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Arthès, Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,86
	Part de 31 à 60 m ³	1,22
	Part de 61 à 100 m ³	1,45
	Part de 101 à 150 m ³	1,77
	Part de 151 à 200 m ³	2,10
	Part au delà de 200 m ³	2,43

Le tarif de la redevance d'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer les tarifs de redevance assainissement collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Commune		Tarifs (€ HT/m ³) applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2022
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Arthès, Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,86
	Part de 31 à 60 m ³	1,22
	Part de 61 à 100 m ³	1,45
	Part de 101 à 150 m ³	1,77
	Part de 151 à 200 m ³	2,10
	Part au delà de 200 m ³	2,43

DIT QUE les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 70611.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_260 : TARIFS 2022 DES DÉCHETS, PRODUITS ET MISE À
DISPOSITION DE CERTAINS MATÉRIELS CONCERNANT LE SITE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE RANTEIL ET LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUÉRY

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_260 : TARIFS 2022 DES DÉCHETS, PRODUITS ET MISE À DISPOSITION DE CERTAINS MATÉRIELS CONCERNANT LE SITE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RANTEIL ET LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUÉRY

Pilote : Gestion des déchets

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

Il est proposé d'adopter les tarifs appliqués aux professionnels pour la prise en charge de leurs déchets, les tarifs pour la mise à disposition de certains matériels et les tarifs de vente de compost.

La tarification est unique pour l'ensemble des déchets professionnels quel que soit le site d'apport (Albi - Ranteil ou Saint-Juéry) et basée sur la tarification adoptée pour le site de Ranteil.

Pour les catégories concernées, les tarifs sont établis hors TGAP (ordures ménagères résiduelles, produits en mélange, déchets de balayage). Les prix appliqués aux quantités déposées tiendront compte du montant de TGAP en vigueur à la date du dépôt des déchets.

Les tarifs (hors TGAP) restent stables pour l'année 2022.

	Sites concernés	Désignation	Tarifs 2022	TGAP
Ordures ménagères résiduelles	Albi - Ranteil	Apports d'ordures ménagères résiduelles provenant de collectivités non adhérentes ou d'entreprises	114 €/t	TGAP en sus à appliquer
Déchets verts (végétaux)	Albi - Ranteil Saint-Juéry	Déchets végétaux	57 €/t	Pas de TGAP
Bois	Albi - Ranteil Saint-Juéry	Déchets de bois	85 €/t	Pas de TGAP
Produits en mélange (non triés)	Albi - Ranteil Saint-Juéry	Produits en mélange (déchets non valorisables)	200 €/t	TGAP en sus à appliquer
Inertes	Albi - Ranteil Saint-Juéry	Gravats triés (sans déchets de plâtre et assimilés)	20 €/t	Pas de TGAP
Déchets de plâtre	Albi - Ranteil Saint-Juéry	Déchets de plâtre	130 €/t	Pas de TGAP
Déchets de balayage	Albi - Ranteil	Déchets de balayage et de marchés de plein air	86 €/t	TGAP en sus à appliquer
Souches	Albi - Ranteil	Souches ou tronc d'arbres qui, par leur taille importante, nécessitent un traitement particulier hors plate-forme de compostage	74 €/t	Pas de TGAP

Peintures, solvants, acides, bases, Phytosanitaires, DDS en mélange	Albi – Ranteil Saint-Juéry	Déchets diffus spécifiques suivant liste des produits acceptés par nos prestataires	1200 € / tonne (1,2 € / kg)	Pas de TGAP
Huiles moteur	Albi – Ranteil Saint-Juéry	Huiles minérales	100 € / tonne	Pas de TGAP

En cas d'évolution réglementaire de la nature des déchets soumis à la TGAP, intervenant postérieurement à la rédaction de la présente délibération, les tarifications des produits concernés prendront effectivement en compte les modifications imposées à la date d'entrée en vigueur prévue par la réglementation.

Le coût de main d'œuvre, utilisation des véhicules et engins, transport et prestations techniques (en euros toutes charges comprises) serait fixé ainsi qu'il suit :

Mise à disposition de camion avec chauffeur : 85 euros/heure.

Mise à disposition de camion remorque avec chauffeur : 101 euros/heure.

Location de caisses amovibles jusqu'à 30 m³ :

- 65 euros/mois
- 18 euros/semaine
- 5 euros/journée

Sous réserve de disponibilité des caisses, la gestion des services publics étant prioritaire sur les demandes de prestations.

S'agissant de la commercialisation du compost et du broyat de déchets verts, les particuliers, peuvent retirer gratuitement une fois par an environ 100 litres de compost.

En dehors de cette dotation et sous réserve des quantités disponibles, les particuliers et professionnels peuvent s'approvisionner en compost, soit directement auprès du prestataire d'exploitation en titre (choisi par la communauté d'agglomération de l'Albigeois) de la plate-forme de compostage dans des conditions tarifaires qui seront fixées librement par cet opérateur, soit directement auprès de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la tarification unique de 7 € par tonne.

Le même tarif est appliqué à tout produit ou sous-produit de la plate-forme de compostage tel que le broyat de déchets verts ou de refus de criblage.

Les acheteurs professionnels seront tenus avant tout enlèvement de fournir certaines informations relatives à leur statut et de transmettre un bon de commande signé.

La facturation des quantités cédées sera bimestrielle.

Toutes les anciennes dispositions relatives à la vente du compost sont rapportées. Seule la tarification annuelle relative à la commercialisation du compost est désormais appliquée.

Il existe par ailleurs plusieurs dispositions particulières concernant la facturation des déchets professionnels et particuliers :

- Les gravats triés ne sont acceptés qu'en petits volumes (artisanat) amenés avec un véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes. La capacité de transfert du site étant limitée, les terres et tout-venant ne sont pas acceptés et les gros volumes de gravats peuvent être refusés ;
- Les ferrailles – papiers – cartons sont acceptés gratuitement si le client les a préalablement triés ou les trie sur le site ;
- La tarification appliquée aux professionnels s'applique à toutes les personnes morales publiques ou privées souhaitant déposer des déchets assimilables aux déchets ménagers sur le site de Ranteil (collectivités, communes, entreprises, associations...) ou la déchetterie de Saint-Juéry ; les employés au titre de l'utilisation des chèques dits « emplois services » ou autoentrepreneurs seront soumis à cette même règle (ils sont considérés comme professionnels au premier apport) ;
- Toutefois pour les associations à caractère humanitaire ou caritatif et après signature d'une convention, il peut être accordé une dérogation permettant à celles-ci de disposer d'un quota de 30 tonnes de déchets de la catégorie « Produits en mélange » pour lesquels la facturation ne sera pas déclenchée (au-delà les déchets seront facturés habituellement selon les tarifs en vigueur). Cette mesure a pour objet de prendre en compte notamment le fait que certaines associations des secteurs cités peuvent avoir à prendre en charge des déchets non issus de leur activité et que, dans l'intérêt général, ces quantités ne doivent pas leur être imputées. Cette mesure sera effective à travers la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et ladite association ;
- Également les dispositions particulières relatives à la convention cadre pour l'implantation de conteneurs enterrés en habitat collectif signée avec le bailleur social Tarn Habitat, s'appliquent ; ainsi les déchets encombrants collectés par le bailleur auprès de ses locataires ne font pas l'objet de facturation suivant les dispositions précises établies.

Concernant les particuliers, d'autres précisions sont à apporter :

- les déchetteries sont les équipements privilégiés pour y accueillir leurs déchets encombrants et spéciaux ; cependant au-delà de quantités estimées visuellement à 2m³ par jour ; ces particuliers peuvent être orientés vers l'accès professionnel et sont soumis à la même tarification ;
- les particuliers, ayant exceptionnellement des quantités importantes de déchets à évacuer par leurs propres moyens, doivent se rapprocher du service

gestionnaire afin d'envisager un protocole spécifique d'enregistrement et de prise en charge des déchets concernés ; les règles d'acceptation en fonction de la nature des déchets acceptés ne peuvent cependant pas être déroguées.

Le règlement intérieur en vigueur des déchetteries prend en compte ces dispositions et précise les modalités pratiques d'acceptation de ces déchets.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les tarifs applicables aux apports des déchets des professionnels, les tarifs des services proposés ainsi que les tarifs relatifs à la commercialisation du compost et du broyat de déchets vert tels que détaillés ci-dessus,

DÉCIDE de leur mise en application à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire,

APPROUVE les dispositions particulières énoncées concernant la facturation des déchets professionnels,

DIT QUE les recettes correspondantes seront constatées au budget primitif de l'année en cours et seront versées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses).

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_261 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_261 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de propreté. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à cette compétence sont donc transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1^{er} janvier 2010.

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence propreté.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence.

Il s'agit du matériel suivant :

- véhicule utilitaire léger CITROËN JUMPER immatriculé 2507 SF 81.

Ce matériel correspond aux éléments d'inventaire suivants :

N° INVENTAIRE	Désignation	Date d entrée dans l'actif	Valeur brute	V.N.C au 31/12/2020
VU-10140-2001	CITROËN JUMPER 2507 SF 81	20/11/2001	27 481.30 €	0 €

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois par la ville d'Albi pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que la communauté d'agglomération de l'Albigeois diligentera les procédures de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra les

éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution du véhicule suivant à la ville d'Albi :
- véhicule utilitaire léger CITROËN JUMPER immatriculé 2507 SF 81.

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, de diligenter les procédures de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir les éventuelles recettes qui pourraient être obtenues.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à cette opération.

DEMANDE au trésorier d'Albi ville et périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_262 : CENTRE TECHNIQUE LEBON – TRAVAUX DE GÉOTHERMIE -
PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_262 : CENTRE TECHNIQUE LEBON – TRAVAUX DE GÉOTHERMIE - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise la construction du centre technique communautaire regroupant les activités des transports urbains, du parc auto, de la prévention, du système d'informations géographiques et de la direction des systèmes d'information et des réseaux. Le montant total des travaux est évalué à 8 106 400 €HT.

Les travaux ont débuté le 6 septembre 2021.

L'inscription de cette opération aux dispositifs du contrat territorial Occitanie, du contrat de transition écologique et à la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle post Covid constitue une opportunité pour associer l'Etat, l'ADEME, la région Occitanie et l'Europe à ce projet.

Dans ce contexte, une étude de faisabilité a été lancée afin de pouvoir mener des travaux de géothermie. La maîtrise d'œuvre a terminé cette étude et a proposé une installation de production de chaleur et rafraîchissement pour les deux bâtiments de bureaux.

Cette installation composée de pompes à chaleur et de six sondes géothermiques est évaluée à 117 900€ HT.

La région Occitanie et l'ADEME sont sollicitées pour cofinancer cet équipement. L'aide de la région s'élève à 50% de l'assiette éligible évaluée à 94 133 € HT. La subvention de l'ADEME est calculée sur les performances énergétiques de l'installation.

Le plan de financement prévisionnel des équipements de géothermie est le suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Géothermie (PAC et sondes géothermiques)	117 900 €	Région – 50 % de l'assiette éligible	47 067 €
		ADEME – subvention liée aux performances énergétiques	32 000 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	38 833 €
TOTAL	117 900 €	TOTAL	117 900 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de la région Occitanie et de l'ADEME.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération centre technique Lebon – travaux de géothermie pour un montant de 117 900 € HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Géothermie (PAC et sondes géothermiques)	117 900 €	Région - 50% de l'assiette éligible	47 067 €
		ADEME – subvention liée aux performances énergétiques	32 000 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	38 833 €
TOTAL	117 900 €	TOTAL	117 900 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la région Occitanie dans le cadre du dispositif développement des installations géothermiques intermédiaires.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'ADEME dans le cadre du fonds chaleur.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_263 : DÉSIMPÉRMÉABILISATION DU TROTTOIR CHEMIN DE LA
GARDIÉ – LE SÉQUESTRE – PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_263 : Désimperméabilisation du trottoir chemin de LA GARDIÉ – LE SÉQUESTRE – PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été sollicitée par la commune du Séquestre pour piloter une opération de désimperméabilisation des accotements longeant le chemin de la Gardié, entre la rue Maurice Genevoix et l'avenue Jean Giono, sur 500m environ.

L'aménagement comprend la création de trottoirs et de places de stationnement en matériaux perméables supportés par une structure réservoir permettant de retenir les eaux lors d'épisodes pluvieux importants, en vue de différer leur écoulement dans les réseaux et ainsi d'éviter les débordements de ces derniers.

Cette opération est inscrite à l'appel à projet désimperméabilisation des sols lancé par l'agence de l'eau Adour-Garonne afin de promouvoir les projets visant à réduire les surfaces imperméabilisées dans l'espace public.

Cette opération permet d'associer le département du Tarn dans le cadre du contrat atouts Tarn.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES CHIFFRÉES € HT		RECETTES ESTIMÉES € HT	
Études	16 720 €	Agence de l'eau (70%)	168 518 €
		Département (10%)	24 074 €
Travaux	224 020 €	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	48 148 €
TOTAL	240 740 €	TOTAL	240 740 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau et du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération désimperméabilisation du trottoir du chemin de la Gardié au Séquestre pour un montant de 240 740 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES CHIFFRÉES € HT		RECETTES ESTIMÉES € HT	
Études Travaux	16 720 € 224 020 €	Agence de l'eau (70%)	168 518 €
		Département (10%)	24 074 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	48 148 €
TOTAL	240 740 €	TOTAL	240 740 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'agence de l'eau Adour et Garonne dans le cadre du 11ème programme 2019-2024 au titre de la réduction des pollutions domestiques et pluviales.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du département du Tarn au titre du contrat atouts Tarn.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_264 : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG DE TERSSAC –
PHASES 2 ET 3 – PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_264 : REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG DE TERSSAC –
PHASES 2 ET 3 – PLAN DE FINANCEMENT**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Dans la continuité des aménagements urbains aux abords des logements sociaux correspondant à la phase 1, la communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite poursuivre la requalification du centre-bourg de la commune de Terssac.

La phase 2 comprend la recomposition des espaces entre les logements sociaux, l'école, les jardins pédagogiques en rive du Tarn et la salle des associations.

La phase 3 concerne l'aménagement de la place centrale, du parvis de l'église et des abords du cimetière. Elle recompose les usages en redéfinissant les fonctions de cheminement, simplifiant les circulations et en valorisant les espaces limitrophes de transition vers les divers équipements publics et les zones de stationnement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux de requalification du centre bourg de Terssac – Phases 2 et 3	210 600 €	État (35%)	73 710 €
		Région (25%)	52 650 €
		Département (20%)	42 120 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	42 120 €
TOTAL	210 600 €	TOTAL	210 600 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 novembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération requalification du centre bourg de Terssac – Phases 2 et 3 pour un montant de 210 600 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux de requalification du centre bourg de Terssac – Phases 2 et 3	210 600 €	État (35%)	73 710 €
		Région (25%)	52 650 €
		Département (20%)	42 120 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	42 120 €
TOTAL	210 600 €	TOTAL	210 600 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'État au titre du contrat de relance et de transition écologique.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la région Occitanie dans le cadre du dispositif espaces publics de droit commun.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du département du Tarn au titre du contrat atouts Tarn.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_265 : REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE - CUNAC –
PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_265 : REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'ÉGLISE - CUNAC
- PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Dans la continuité de l'aménagement urbain de la Grand rue et de la rue des écoles, à la demande de la commune, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a étudié la requalification du centre-bourg de Cunac afin d'améliorer le cadre de vie des riverains et de favoriser les animations. Ce projet concerne la place centrale et le parvis de l'église.

Il comprend la suppression du stationnement, la création de cheminements piétons sécurisés et l'aménagement d'un kiosque central pour structurer la place. Des espaces paysagers seront aménagés pour réduire les îlots de chaleur. Des murets banquettes favorisant les espaces de convivialité seront créés.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification de la place de l'église - Cunac	230 140 €	État (35%)	80 549 €
		Région (30%)	69 042 €
		Département (FAVIL 2019. 2020 et 2022)	42 596,94 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	37 952,06 €
TOTAL	230 140 €	TOTAL	230 140 €

Il est proposé de solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération requalification de la place de l'église à Cunac pour un montant de 230 140 €HT.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Requalification de la place de l'église – Cunac	230 140 €	État (35%)	80 549 ,00 €
		Région (30%)	69 042,00 €
		Département (FAVIL 2019. 2020 et 2022)	42 596,94 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	37 952,06 €
TOTAL	230 140 €	TOTAL	230 140 €

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2022.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès de la région Occitanie dans le cadre du dispositif bourgs-centres.

SOLLICITE la subvention prévue au plan de financement auprès du département du Tarn au titre du fonds d'aide à la voirie d'intérêt local.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_266 : TARIFS ET REDEVANCES 2022 : RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE
PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS - GESTION DU DOMAINE PUBLIC -
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_266 : TARIFS ET REDEVANCES 2022 : RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS - GESTION DU DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pilote : Régie voirie

Monsieur Jérôme CASIMIR, rapporteur,

Le fonctionnement des services gestion du domaine public, régie voirie communautaire, éclairage public et gestion des déchets ainsi que l'occupation du domaine public nécessitent l'adoption de tarifs et redevances.

Ces tarifs et redevances concernent :

- l'utilisation des véhicules et engins des services régie voirie, éclairage public et gestion des déchets ; ensemble des frais d'usure et de fonctionnement :
 - carburant,
 - entretien (les pièces, la main d'œuvre interne et les prestations externes),
 - assurances,
 - amortissement / renouvellement
- le transport et les prestations techniques
- la facturation des travaux réalisés par les services régie voirie et éclairage public (les fournitures seront facturées au coût réel) ;
- le coût de mobilisation de matériel ;
- l'entretien ou la réparation des réseaux d'éclairage public ;
- les droits de voirie applicables aux occupations du domaine public ;
- les modalités de calcul des montants des travaux ou interventions de la communauté d'agglomération en lieu et place des intervenants sur le domaine public communautaire ;
- l'occupation du domaine public communautaire ;
- les tarifs applicables en cas de mutilation, déplacement ou suppression d'arbres sur le domaine public.

Il convient également de fixer :

- le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour les travaux en régie. Le prix proposé est de 33,96 euros,
- le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour les interventions en astreinte. Le prix proposé est de 67,92 euros.

Il est soumis à votre approbation les tarifs et redevances ci-annexés et il est proposé de décider de les mettre en application sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1er janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,
VU le code de la voirie routière,
VU le règlement de voirie sur le domaine public communautaire,
VU les projets de tarifs et redevances ci-annexés,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les tarifs et redevances liés à l'activité des services gestion du domaine public, régie voirie communautaire, éclairage public, gestion des déchets ainsi qu'à l'occupation du domaine public tels que présentés en annexe,

DÉCIDE de leur mise en application à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_267 : PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À
PROJET 2022.

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_267 : PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU TARN POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BÉNÉFICIAIRES DU RSA - APPEL À PROJET 2022.

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre de son programme départemental d'insertion (PDI), le département du Tarn mène une politique d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que pour accompagner l'autonomie économique des entrepreneurs indépendants et conforter l'activité des travailleurs non salariés.

Au travers de ce PDI, une convention d'objectifs est signée chaque année entre le département et la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour les personnes issues de la communauté des gens du voyage bénéficiaires du RSA, donnant lieu à une subvention en faveur du département de 31 000€.

Dans le cadre de ce partenariat, les travailleurs sociaux de Soliha, gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard à Albi, mènent depuis plusieurs années un accompagnement adapté auprès des personnes issues de la communauté des gens du voyage, bénéficiaires du RSA, demeurant sur Jarlard, ainsi que sur les terrains familiaux de Tailleferrié, Ranteil et Canavières dans le cadre d'une orientation sociale.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun ;
- accompagner dans la définition d'un projet d'insertion sociale et/ou socioprofessionnelle ;
- co-construire un parcours adapté à chaque personne.

Dans le cadre d'un entretien individualisé, un contrat d'engagement est signé tous les six mois dans lequel sont définis les objectifs et actions à mettre en place. Un travail de partenariat avec différentes institutions est mis en place : chambres consulaires, mission jeunes, centre médico-psychologique, éducation nationale, etc.

En 2021, Soliha a accompagné environ 184 bénéficiaires du RSA.

Soliha accompagne également les personnes dans le cadre d'un projet de création d'entreprise ainsi que pour le suivi post-crétation :

- synthétiser, rendre compréhensible et diffuser les informations concernant la création d'entreprise ;
- former à la gestion administrative de l'entreprise dans le cadre des droits et obligations en tant que chef d'entreprise et en tant que bénéficiaires de minimas sociaux ;
- soutenir les ménages dans leurs démarches administratives.

En 2021, Soliha a suivi 59 travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois va répondre d'ici fin 2021 à cet appel à projet, en partenariat avec les équipes de Soliha. Le département sollicite une délibération du Conseil communautaire pour acter cette candidature.

Il vous est proposé de renouveler le partenariat avec le département du Tarn dans le cadre de l'appel à projet 2022 du programme départemental d'insertion.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

VU le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 relatif au Revenu de Solidarité Active,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRé,

VU la délibération du 14 décembre 2021 portant approbation de la convention pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi pour l'année 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er décembre 2021.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de répondre à l'appel à projet du programme départemental d'insertion du département du Tarn,

AUTORISE la présidente à signer la convention d'objectifs avec le département du Tarn pour la mise en place d'une action d'insertion pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA, dès lors que le comité de pilotage du PDI donnera un avis favorable à cette candidature,

DIT QUE la recette de 31 000 € du département sera inscrite au budget primitif 2022 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_268 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE
JARLARD - SUBVENTION 2022

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_268 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JARLARD - SUBVENTION 2022

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre de la politique définie par l'Etat en faveur des gens du voyage, la ville d'Albi a aménagé sur un terrain communal une aire d'accueil de cinquante emplacements, dont vingt réservés aux itinérants et trente aux semi-sédentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 (cf délibération n°DEL2017_022).

La gestion et l'animation de l'aire d'accueil de Jarlard est assurée par l'association Soliha. Pour effectuer ces missions, l'association perçoit une subvention de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Au titre de 2022, il est proposé de verser à Soliha une subvention d'un montant équivalent à celui versé en 2021 à savoir 284 000 €, les subventions de partenaires (DDETSPP et Département) venant amortir la charge financière supportée par la communauté d'agglomération.

Cette subvention est versée selon le calendrier suivant : 6/12ème après le vote du budget primitif, 5/12ème au plus tard le 30 juin, le solde étant réglé en N+1 sur présentation d'un bilan d'activité (compte rendu d'activité, bilan et compte de résultat détaillés du dernier exercice considéré).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRe,

VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn approuvé le 11 décembre 2013,

VU le projet de contrat de gestion de prestations d'action sociale ci-annexé,

VU les projets de règlements intérieurs ci-annexés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 44 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le contrat de gestion de prestations d'action sociale pour l'année 2022 portant sur la gestion et l'animation du centre d'accueil de l'aire de stationnement de Jarlard pour l'accueil des gens du voyage transitant et séjournant sur Albi, tel que présenté en annexe.

APPROUVE les règlements intérieurs à destination des passagers et des sédentaires de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi, tels que présentés en annexe,

APPROUVE le montant de subvention à hauteur de 284 000 € au bénéfice du gestionnaire Soliha pour l'année 2022,

AUTORISE la présidente à signer le contrat avec le gestionnaire Soliha,

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_269 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (PLAI) -
PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE PAR TARN HABITAT À ALBI POUR LE LOT 2
DE L'OPÉRATION CLÉMENTEAU

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_269 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL (PLAI) - PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE PAR TARN HABITAT À ALBI POUR LE LOT 2 DE L'OPÉRATION CLÉMENCEAU

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Dans le cadre du projet Cantepau Demain issu du nouveau programme national de renouvellement urbain, Tarn Habitat prévoit la démolition de 172 logements sociaux sur le quartier. Pour répondre aux besoins en logements et assurer de meilleurs équilibres territoriaux, cette offre sera reconstruite sur la ville d'Albi, en dehors des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Tarn Habitat a six projets de reconstruction, qui seront, conformément au règlement général de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), financés à 60% en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), offre locative sociale aux loyers les plus abordables.

Tarn Habitat a récemment fait part à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de sa demande de mobilisation de l'aide communautaire pour la construction du macro-lot 2 de l'opération localisée avenue Clémenceau à Albi, comportant 21 logements locatifs sociaux dont 13 PLAI. Il s'agit d'un programme de 3 maisons individuelles T4 et de 18 logements intermédiaires bénéficiant chacun d'une entrée individuelle et d'un extérieur.

Comme le précise le règlement d'intervention communautaire en vigueur, la communauté d'agglomération est amenée à donner une première décision de principe sur sa participation au projet (subvention à la production de PLAI).

L'inscription budgétaire de ce projet et le versement de l'aide communautaire réparti en deux fois (30% au démarrage des travaux, et 70% à l'achèvement) interviendront sur l'exercice 2022 et suivant.

Le montant de l'aide communautaire pour la création d'un logement locatif social neuf financé en PLAI dans une opération de plus de 10 logements est de 5 000 € par logement PLAI.

Opérateur social	Commune	Type de travaux	Nombre de logements	Catégorie de logements	Coût totale de l'opération	Aide de l'agglomération	Exercice budgétaire
Tarn Habitat	Albi Avenue Clémenceau	Construction neuve - Reconstitution Cantepau	21 logements dont 13 PLAI	Maisons et collectif	3 147 080 €	65 000 €	à prévoir en 2022 et suivant

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 26 octobre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE à Tarn Habitat, la subvention communautaire d'un montant de 65 000 € pour la construction de treize logements locatifs sociaux PLAI, situés boulevard Clémenceau à Albi,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-01 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_270 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - ÉVOLUTION DE LA GRILLE
TARIFAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_270 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Pilote : Equipements aquatiques

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Les changements de pratiques sportives, les ouvertures de plus en plus nombreuses de salles de sport et l'assujettissement à la TVA du centre de remise en forme à compter du 1^{er} janvier 2022 conduisent à repenser le positionnement tarifaire et les systèmes d'abonnements qui n'ont pas évolué depuis 2015. Concernant l'espace aquatique Atlantis, ces modifications concernent :

- La mise à jour de tous les tarifs concernés par la TVA (montant HT/TTC), il s'agit essentiellement des activités forme et santé. Pas d'augmentation de tarif pour l'utilisateur, seulement les notions de HT et TTC sur les ventes.
- La mise à jour des dénominations, en adéquation avec les termes actuels notamment sur les tarifs réduits.
- La suppression du tarif 20 entrées ou 40 heures sur le centre de remise en forme, remplacé par le pass mensuel à 55€ pour les habitants du Grand Albigeois, et 68,80€ pour le tout public. Cela permettra de fidéliser les publics avec un tarif plus avantageux et surtout un accès moins restreint.
- La suppression du tarif sport santé bien-être, remplacé par l'abonnement classique 100%. Cette harmonisation permettra aux usagers le libre accès aux cours souhaités.
- L'augmentation du tarif annuel école de l'eau de 79€ à 99€, le tarif le plus bas constaté sur les autres centres aquatiques s'élevant à 130€.
- L'augmentation des tarifs formation adulte: de 100,40€ à 120€ (pour 1 séance/semaine), et de 127€ à 147€ (pour 2 séances/semaine), le tarif le plus bas constaté sur les autres centres aquatiques s'élevant à 150€ (pour 1 séance/semaine).
- L'augmentation du tarif anniversaire de 36,90€ à 50€, et du tarif location bassin de 29,66€ à 32€. Ces prestations étaient en deçà des tarifs pratiqués sur les autres centres aquatiques.

Concernant l'espace aquatique Taranis, les modifications concernent :

- La mise à jour de tous les tarifs concernés par la TVA (montant HT/TTC) : il s'agit essentiellement des activités aquagym.
- La mise à jour des dénominations.

- L'augmentation du tarif annuel école de l'eau de 79€ à 99€ et enfin du tarif «location bassin» de 29,66€ à 32€ afin d'être en harmonie avec la tarification sur Atlantis.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} Décembre 2021,

VU la nouvelle grille tarifaire ci-annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022, de la nouvelle grille tarifaire des équipements aquatiques Atlantis et Taranis annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_271 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS URBAINS ET DE COMMISSIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_271 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS URBAINS ET DE COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Secrétariat général

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a modifié la composition du conseil d'exploitation de la régie des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, a créé la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi que les cinq commissions suivantes :

- ressources et équipements publics
- développement économique et attractivité
- environnement
- mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme
- proximité travaux

La commune de Lescure-d'Albigeois a informé de la démission de monsieur CABROLIE, membre de la CLECT, de la commission ressources et équipements publics et de la commission développement économique et attractivité, et de madame PUECH, membre de la commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme et de la commission développement économique et attractivité.

Suite a ces démissions, la commune a proposé les désignations suivantes :

- CLECT :
 - madame Elisabeth CLAVERIE (titulaire)
- Commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme :
 - monsieur David POUTRAIN (suppléant)
- Commission ressources et équipements publics
 - madame Alexandra ARNAL (titulaire)
 - monsieur Daniel DERRAC (suppléant)
- Commission développement économique et attractivité
 - Madame DELPY SOUTADE (titulaire)
 - Madame Marie LACAN VIDAL (suppléante)
 - Monsieur Franck GARRIC suppléant)

La commune de Carlus a également informé de la démission de monsieur Sébastien DOUCÉ, membre du conseil d'exploitation de la régie transport urbains et de la commission développement économique et attractivité (titulaire).

Elle souhaite que monsieur Dominique DE FLORENNE soit désigné membre titulaire de la commission développement économique et attractivité et que monsieur Christophe LACZ soit désigné représentant de la commune de Carlus au conseil d'exploitation de la régie des transports urbains.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les statuts de la régie des transports urbains,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE madame Elisabeth CLAVERIE pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées en qualité de représentante de la commune de Lescure-d'Albigeois.

DÉSIGNE monsieur David POUTRAIN (suppléant) pour siéger à la commission mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme en qualité de représentant de la commune de Lescure-d'Albigeois.

DÉSIGNE madame Alexandra ARNAL (titulaire) et monsieur Daniel DERRAC (suppléant) pour siéger à la commission ressources et équipements publics en qualité de représentants de la commune de Lescure-d'Albigeois.

DÉSIGNE madame Huguette DELPY SOUTADE (titulaire), madame Marie LACAN VIDAL (suppléante) et monsieur Franck GARRIC (suppléant) pour siéger à la commission développement économique et attractivité en qualité de représentants de la commune de Lescure-d'Albigeois.

DÉSIGNE monsieur Dominique DE FLORENNE pour siéger à la commission développement économique et attractivité en qualité de représentant de la commune de Carlus.

DÉSIGNE monsieur Christophe LACZ pour siéger à la régie des transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en qualité de représentant de la commune de Carlus.

DIT que les commissions modifiées sont donc composées ainsi qu'il suit

COMMISSION RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

Commune	Titulaire	Suppléant
Albi	Martine KONSINSKI GONNELLA Betty HECKER Gilbert HANGARD	Laurence PUJOL Patrick BLAY Pascal PRAGNÈRE
Arthès	Jean-Marc FARRE	Thérèse ROQUEFEUIL
Cambon	Cindy COCQUART	Magali TERRAL
Carlus	Jacques ROUSSEL	Nathalie ROQUES
Castelnau de Lévis	Audrey ROUFFIAC	Robert GAUTHIER
Cunac	Jean-Luc GILLET	Jérôme ASSIE
Dénat	Isabelle PREGET	Marie ESTEVENY
Fréjairolles	Marie-Christine CABAL	Philippe BOUDON
Lescure d'Albigeois	Ghislain PELLIEUX Alexandra ARNAL	Gérard TOUREL Daniel DERRAC
Le Séquestre	Jean Marc NADAL	Jennifer RENAUDIN
Marssac sur Tarn	Jean GUILHEM	Marie-Véronique GUIET DROUARD
Puygouzon	Thierry DUFOUR	Nadine CONDOMINES
Rouffiac	Nathalie AZNAR	Fabienne CARENSAC
Saint-Juéry	Martine LASSERRE Sylvie FONTANILLES CRESPO	Corinne PAWLACZYK Dalila GHODBANE
Saliès	Bernard TOMINET	Thierry VAREILLES
Terressac	Pascale SAUREL	Nathalie LACASSAGNE

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATTRACTIVITÉ :

Commune	Titulaire	Suppléant
Albi	Mathieu VIDAL Marie Pierre BOUCABEILLE Geneviève MARTY	Laurence PLAS Jean Michel QUINTIN Nathalie FERRAND LEFRANC
Arthès	Rémi MASSIE	Bernadette FOURNIALS
Cambon	Christophe FABRIES	Sarah LAURENS
Carlus	Dominique DE FLORENNE	Laurent CELLIER
Castelnau de Lévis	Robert GAUTHIER	Marie-Thérèse LACOMBE
Cunac	Laurent SEGOND	Éléonore CARRIERE
Dénat	Sabrina FABRE	Claudine CAVAILLES
Fréjairolles	Nadine GARCIA	Christine CHRETIEN
Lescure d'Albigeois	Nelly FACCA Huguette DELPY SOUTADE	Marie LACAN VIDAL Franck GARRIC
Le Séquestre	Jean-Pierre DEMNI	Florence PORTRA
Marssac sur Tarn	Jean-Pierre CASSAGNES	Lydie PICARONIE

Puygouzon	Christine TAMBORINI	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Marie-Laure ALPIN	Alain LEMONNIER
Saint-Juéry	Patrick CENTELLES Isabelle BETTINI	Sylvie FONTANILLES CRESPO Dalila GHODBANE
Saliès	Bernard TOMINET	Thierry VAREILLES
Terressac	Jean-Claude ARNAUD	Bernard CALMETTES

COMMISSION MOBILITÉ - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE - HABITAT - URBANISME ET CADRE DE VIE

Commune	Titulaire	Suppléant
Albi	Steve JACKSON Daniel GAUDEFRY Betty HECKER	Alain REY Enrico SPATARO Jean Laurent TONICELLO
Arthès	Serge ALBINET	Dominique RAULT
Cambon	Isabelle CAYRAC	Didier ALBERT
Carlus	Christophe GAILLARD	Thierry ROCH
Castelnau de Lévis	Marie-Claude VABRE	Nathalie DURAND
Cunac	Isabelle REDON	Valérie TEULET
Dénat	Emilie GOUBAULT	Isabelle PREGET
Fréjairrolles	Christian CHAMAYOU	Dominique GERARD
Lescure d'Albigeois	Bernard DELBRUEL Daniel DERRAC	Michel ALBENGE David POUTRAIN
Le Séquestre	Agnès BRU	Bruno VICTORIA
Marssac sur Tarn	Joël LOUP	Philippe SARDA
Puygouzon	Hélène MALAQUIN	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Alain FONVIEILLE	Christel CLERGUE
Saint-Juéry	Didier BUONGIORNO Jean Marc SOULAGES	Martine LASSERRE Bernard BENEZECH
Saliès	Valérie JACQUET	David FERRÉ
Terressac	Claudine MONTELS	Philippe CHABBAL

DIT que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée ainsi qu'il suit :

Albi : Roland GILLES
 Arthès : Thérèse ROQUEFEUIL
 Cambon : Philippe GRANIER
 Carlus : Jacques ROUSSEL
 Castelnau de Lévis : Robert GAUTHIER
 Cunac : Josiane GINESTET
 Dénat : Isabelle PREGET
 Fréjairrolles : Marie-Christine CABAL

Lescure d'Albigeois : Elisabeth CLAVERIE
Le Séquestre : Jean-Charles BALARDY
Marssac sur Tarn : Jean-Pierre CASSAGNES
Puygouzon : Thierry DUFOUR
Rouffiac Alain : FONVIEILLE
Saint-Juéry : Martine LASSERRE
Saliès : Jean-François ROCHEDREUX
Terressac : Yves CHAPRON

DIT que le conseil d'exploitation de la régie des transports urbains est composé ainsi qu'il suit :

Jean-Michel BOUAT
Thierry DUFOUR
Lydie PICARONI
Olivier OUSTRIC
Didier ALBERT
Jérôme CASIMIR
Alain FONVIEILLE
Christophe LACZ
Bernard DELBRUEL
Jean-Charles BALARDY
Jean-Marc SOULAGES
Laurent SEGOND
Patrice DELHEURE
Jacky MIQUEL
Yves CHAPRON
Patrick BLAY
Marie-Claire GEROMIN

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn ou son représentant.

Le président de la Chambre de métiers et de l'Artisanat du Tarn ou son représentant.

Le président ou son représentant de la Fédération des Parents d'élèves ou son représentant.

Le président de la Fédération Départemental des Usagers des Transports ou son représentant.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_272 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA VILLE
D'ALBI POUR LA FOURNITURE DE PLATEAUX REPAS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_272 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA VILLE D'ALBI POUR LA FOURNITURE DE PLATEAUX REPAS

Pilote : Secrétariat général

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a recours occasionnellement aux services de la cuisine centrale de la Ville d'Albi pour la fourniture de plateaux repas pour les chauffeurs du service des transports urbains et de façon plus générale, en fonction des besoins lors de réunions de travail.

Afin d'intégrer les tarifs de la cuisine centrale pour l'année 2022, tels qu'ils résultent de la délibération du Conseil municipal de la Ville d'Albi en date du 15 novembre 2021, il convient de signer avec la Ville d'Albi une nouvelle convention de prestation de services pour une durée d'un an.

La dépense à engager au titre de cette prestation de service est calculée sur la base du prix unitaire du repas fixé à 8,84 euros pour un plateau-repas normal, à 12,56 euros pour un plateau-repas amélioré pour l'année 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville d'Albi en date du 15 novembre 2021, fixant le prix unitaire des repas fournis par la cuisine centrale de la Ville,

VU le projet de convention ci-annexée,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de prestation de services annexée à la présente délibération pour la fourniture de repas aux personnels des services transports urbains ou dans le cadre de réunions de travail.

AUTORISE madame la présidente à signer ladite convention.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2022.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_273 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA
PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_273 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_274 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL
DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_274 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU
CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au code général des collectivités territoriales, chaque séance du Conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 septembre 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_275 : MOTIONS SUR LE PASSAGE DE LA FUTURE AUTOROUTE EN ALBIGEOIS ET POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONTOURNEMENT - DOSSIER DE VOIRIE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS 2001

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

**N° DEL2021_275 : MOTIONS SUR LE PASSAGE DE LA FUTURE
AUTOROUTE EN ALBIGEOIS ET POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET
ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONTOURNEMENT - DOSSIER DE VOIRIE
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS 2001**

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Monsieur CABROLIER a adressé une motion qu'il a souhaité voir proposée aux élus du conseil communautaire aux fins qu'ils se prononcent sur un des trois scénarios d'aménagement de la RN 88 :

- scénario grand contournement Nord Ouest
- scénario pont de l'Arquipeyre
- scénario bretelle de Lescure

Madame Paturey a adressé une motion visant à demander à l'État la réalisation au plus vite des études et des acquisitions foncières prévues au DVA modifié en février 2001 approuvant le scénario grand contournement Nord Ouest et dont le financement était prévu au CPER 2000-2006, en l'inscrivant au contrat de plan en cours de préparation.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Entendu le texte des motions présentées dont les auteurs ont donné lecture,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE les résultats du vote à savoir :

8 voix pour le grand contournement Nord Ouest

(monsieur Frédéric CABROLIER, madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, madame Danièle PATUREY, monsieur Jean-Laurent TONICELLO, monsieur Pascal PRAGNERE, madame Nicole HIBERT, monsieur Bernard DELBRUEL et madame Elisabeth CLAVERIE),

4 voix pour la bretelle de Lescure

(monsieur Ghislain PELLIEUX, madame Marie-Thérèse LACOMBE, monsieur Pierre DOAT, monsieur Alfred KROL)

les 37 autres présents votants n'ayant pas souhaité prendre part au vote.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY